



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS EXERCICE 2020



Selon le décret n°2000-404 du 11 mai 2000

Présenté par la Présidente de la Communauté de
communes de Millau Grands Causses

Approuvé par le Conseil communautaire du
28 septembre 2021

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 3 |
| 1. La collecte des déchets ménagers..... | 4 |
| 1.1 L'organisation du service collecte au 31/12/2020 _____ | 4 |
| 1.2 La collecte du verre _____ | 7 |
| 1.3 Les déchèteries intercommunales _____ | 8 |
| 1.3.1 Descriptif des trois sites _____ | 8 |
| 1.3.2 Impact de la crise sanitaire COVID19 _____ | 8 |
| 1.3.3 Les horaires d'ouverture au public _____ | 11 |
| 1.3.4 Le contrôle d'accès / l'accueil des usagers _____ | 11 |
| 1.3.5 Le marché d'enlèvement des matériaux _____ | 11 |
| 1.3.6 Les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) et autres filières volontaires _____ | 12 |
| 1.3.7 Tonnages collectés en 2020 _____ | 15 |
| 1.3.8 Bilan et perspectives d'évolution _____ | 18 |
| 1.4 Campagnes de promotion du compostage domestique _____ | 19 |
| 2. Le traitement des déchets ménagers..... | 22 |
| 2.1 Aspect quantitatif et financier _____ | 22 |
| 2.1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMr) _____ | 24 |
| 2.1.2 La collecte sélective (CS) _____ | 24 |
| 2.1.3 Production globale d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) _____ | 28 |
| 2.1.4 Synthèse de la production totale de déchets : données 2020 et évolution/2019 _____ | 29 |
| 3. Communication | 31 |
| 4. Réduction des déchets à la source : Objectifs nationaux et déclinaisons locales..... | 34 |
| 5. Les anciens centres d'enfouissement réhabilités..... | 36 |
| 6. Le financement du service..... | 37 |
| 6.1 Taux de TEOM applicable en 2020 _____ | 37 |
| 6.2 Redevance spéciale _____ | 38 |
| 6.3 Coût du service _____ | 38 |
| 7. Bilan et perspectives..... | 39 |
| 7.1 La collecte des déchets ménagers _____ | 39 |
| 7.2 Le traitement des déchets ménagers _____ | 40 |
| 7.3 La sensibilisation au tri et à la réduction des déchets _____ | 40 |
| 7.4 Les anciens centres d'enfouissement _____ | 41 |
| 7.5 Le financement du service en 2020 _____ | 41 |
| 8. Annexes financières - Compte administratif 2020 du service..... | 42 |

Introduction

La Communauté de communes de Millau Grands Causses est compétente pour « la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés » issus de ses 15 communes adhérentes.

Alors que les opérations de collecte des ordures ménagères et déchets recyclables sont effectuées en régie, celles concernant le traitement ont été déléguées au SYDOM Aveyron.

Conformément au décret 2000-404 du 11 mai 2000, le présent document a pour objet de présenter le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

1. La collecte des déchets ménagers

1.1 L'organisation du service collecte au 31/12/2020

| Filière | Emploi |
|-----------------------|--|
| Technique | <u>Collecte des ordures ménagères :</u> <ul style="list-style-type: none">- 1 technicien principal de 1^{ère} classe- 1 agent de maîtrise principal- 6 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe- 8 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe- 1 adjoint technique <u>Déchèteries :</u> <ul style="list-style-type: none">- * Millau et Aguessac :<ul style="list-style-type: none">- 1 technicien principal de 1^{ère} classe- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe- * St Georges de Luzençon<ul style="list-style-type: none">- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe mis à disposition par la commune de St Georges de Luzençon |
| Administrative | <ul style="list-style-type: none">- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe- 1 rédacteur 40 % |

• La formation du personnel

- ✓ 3 agents ont bénéficié d'un recyclage FCO marchandises, d'une durée de 35 heures, obligatoire tous les 5 ans,
- ✓ 1 agent a suivi un recyclage à la conduite du Caces grue d'une durée de 14 heures, les 7 et 8/10/2020,
- ✓ 1 agent a participé à la formation « les techniques d'hygiène et de désinfection des locaux sanitaires » d'une durée de 6 heures le 13/10/2020,
- ✓ 2 agents ont participé à la formation « manipulation des extincteurs » d'une durée de 3 heures le 01/12/2020,
- ✓ 2 agents ont participé à la formation « défibrillateur » d'une durée de 1 heure le 17/09/2019,
- ✓ 1 agent s'est formé au module PES marchés le 15/07/2020,
- ✓ 2 agents ont suivi la formation « Hq Ressources module planification eTemptation » d'une durée de 14 heures les 7 et 08/12/2020,
- ✓ 1 agent a suivi la formation « Covid 19 : quelles modalités pour la réouverture des déchèteries ? » d'une durée de 2 heures le 26/05/2020,
- ✓ 1 agent a participé à un webinaire « tri à la source des biodéchets » d'une durée de 4 heures le 13/10/2020,
- ✓ 2 agents ont suivi une formation IdealCo « les impacts du confinement sur les services déchets » d'une durée de 2 heures le 30/04/2020.
- ✓ 1 agent a participé la formation « les solutions de collecte enterrée des déchets » d'une durée de 8 heures le 09/06/2020.

• Le matériel roulant

| Type de véhicule | Immatriculation | Date d'immatriculation |
|--|-----------------|------------------------|
| Benne à Ordures Ménagères (BOM) | | |
| Renault Midlum Benne | 316 NR 12 | 25/04/2001 |
| Mercedes benz Axor | 7621 PH 12 | 15/06/2006 |
| Renault 24 CPB1 Benne | 9582 PR 12 | 27/02/2009 |
| Renault Midlum Benne | AX 660 LT | 27/07/2010 |
| Renault D19 Wide | DY 313 DH | 15/12/2015 |
| Renault | DP 305 MX | 04/03/2015 |
| Camion Grue | | |
| Renault Preinium | BK 213 WE | 24/03/2011 |
| Man TGS | CJ 971 XL | 20/08/2012 |
| Renault | EM 371 NZ | 18/05/2017 |
| Renault | FR 359 VX | 31/07/2020 |
| Polybenne | | |
| Nissan Cabstar | EB 448 ZT | 19/10/2005 |
| Isuzu | 1863 PH 12 | 11/04/2006 |
| Mitsubishi Canter3C13N | BK 821 XD | 24/03/2011 |
| Véhicules légers | | |
| Citroën Berlingo | 503 NY 12 | 26/06/2008 |
| Peugeot Partner Electrique | EZ 534 ZC | 28/08/2018 |
| Renault Maxity Karcher | DP 448 ZT | 19/10/2005 |

La Communauté s'est dotée d'un véhicule équipé d'un système de lavage haute pression. Celui-ci permettra un nettoyage régulier des têtes de conteneurs enterrés et semi-enterrés ainsi que les 200 bornes à verres implantés sur le territoire.

En fin d'année 2020, l'ensemble des véhicules de collecte a été équipé de GPS. Cet équipement est un outil de travail pour les agents (tournées de collecte prédéfinies, recensement des anomalies...) et permettra, à terme, de rationaliser les tournées de collectes.

• Le Centre Technique de Collecte (CTC)

Depuis le 14 mai 2018, les agents de collecte disposent d'un local commun. Situé sur le Parc d'Activités de Millau-Viaduc, celui-ci comprend :

- ✓ un garage pour l'ensemble des véhicules du service (BOM, camion-grue, VL),
- ✓ des locaux techniques de stockage pour le service déchets et d'autres services de la Communauté,
- ✓ des locaux pour le personnel,
- ✓ deux bureaux,
- ✓ une aire de réparation,
- ✓ une aire de lavage,
- ✓ une aire de viabilité hivernale.



Ce bâtiment est équipé de panneaux solaires, d'une puissance de 99 kwe-crête, qui ont produit 122 Mwh en 2020.

• L'organisation des collectes

Les collectes ont lieu de 5 h à 12 h du lundi au vendredi, y compris les jours fériés (à l'exception de Noël et du Jour de l'an), selon les fréquences suivantes :

| | Ordures ménagères (OM) | Collecte sélective (CS) |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Millau | | |
| Centre-ville (secteur en conteneurs enterrés) | C3-C4 | C3-C4 |
| Centre-ville (non desservi par les conteneurs enterrés) | C4 | C1 |
| Périphérie | C1 | C1 |
| Creissels et St-Georges de Luzeçon | C1 à C2 selon les quartiers | C1 à C2 selon les quartiers |
| Autres communes | C1 | C1 |

En été, en fonction des besoins, des collectes supplémentaires sont organisées notamment sur la vallée du Tarn pour les campings et dans le centre-ville de Millau.

Un règlement de « bonnes pratiques du service collecte des ordures ménagères » a été élaboré en 2020. Ce document a pour objet d'informer sur les précautions à prendre pour assurer la sécurité des agents de la collectivité, des usagers du service public et de la population.

• Le matériel de pré-collecte

- ✓ Pour les déchets recyclables, des **sacs jaunes translucides** sont distribués aux habitants par la Communauté de communes avec l'appui des communes. Les quantités distribuées par foyer ont été réduites depuis plusieurs années, dans une perspective d'économie mais restent suffisantes pour l'utilisateur, dans le cadre d'une utilisation conforme aux consignes de tri.
- ✓ Pour les ordures ménagères, des **sacs noirs** sont distribués aux habitants dans les mêmes conditions pour l'ensemble des foyers, à l'exception de ceux disposant soit de **bacs individuels**, soit de **bacs privés affectés à leur immeuble**. Les quantités distribuées ont été également réduites mais restent suffisantes pour l'utilisateur.

• Les conteneurs enterrés et semi-enterrés

La Communauté de communes a élaboré un **plan pluriannuel d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés** en substitution des bacs roulants. Les premiers conteneurs ont été mis en place en 2010. Cette implantation s'est poursuivie sur l'ensemble du territoire de la Communauté au fil des années.

Durant l'année 2020 et notamment en raison de la pandémie, aucun nouveau conteneur n'a été mis en place.

La collecte en conteneurs enterrés et semi-enterrés s'effectue correctement, toutefois on observe des dysfonctionnements pour les conteneurs enterrés du centre-ville de Millau (dépôts de sacs hors conteneurs, dépôt d'encombrants, sacs déposés en pied d'immeuble, etc...). Comme les années précédentes, plusieurs opérations « coup de poing » ont été réalisées avec les services de la Ville de Millau pour tenter d'identifier les contrevenants et engager une procédure de verbalisation.

1.2 La collecte du verre

Celle-ci s'effectue par apport volontaire dans les **200 conteneurs à verre** mis à disposition sur le territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2019 leur vidage ainsi que le transport vers la verrerie d'Albi sont assurés par la société CARCANO (Saint-Juéry – 81).

En 2020, 1 145 tonnes de verre ont été collectées, soit l'équivalent de plus de 3 millions de bouteilles de 75 cl. Leur recyclage aura permis de produire autant de bouteilles neuves.

Le tonnage collecté a connu une **augmentation de 6.1 %** par rapport à 2019.

Le ratio constaté sur notre territoire est de **38.6 kg/hab/an**. Il est supérieur de 28.6% à la moyenne nationale (30 kg/hab/an – référentiel national ADEME 2019 des coûts du service public de gestion des déchets – données 2016) et de 13.8% à la moyenne départementale (33.9 kg/hab/an- Rapport d'activités SYDOM 2020).

Une convention passée avec la Ligue contre le Cancer prévoit le reversement de 2 € par tonne collectée jusqu'à 1 000 tonnes, puis 4 € par tonne au-delà, soit un montant de 2 580 € pour l'année 2020.

1.3 Les déchèteries intercommunales

1.3.1 Descriptif des trois sites

• Déchèterie de Millau

Située rue Calixtine Bac à Millau, elle dispose de 10 quais destinés à accueillir les déchets ménagers et assimilés. Au total près de 20 catégories de déchets peuvent être triées sur place en vue d'une valorisation.

• Déchèterie de Saint-Georges de Luzençon

Elle est située dans le quartier de la gare, en rive gauche du Cernon. Construit par la commune de Saint-Georges de Luzençon, cet équipement a été transféré à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2006. Elle dispose de 4 quais destinés à accueillir les déchets ménagers et assimilés.

En novembre 2020, quelques aménagements ont permis d'accueillir de nouvelles catégories de tri, simultanément avec la mise en place d'une benne « écomobilier » : aménagement d'une plate-forme béton pour les gravats, déplacement de la benne « cartons » et pose d'une benne « papiers » (auparavant ces deux flux étaient mélangés). A présent, il est également possible de trier le bois qui était précédemment mélangé avec le tout-venant.

Selon les ratios connus, l'économie de traitement estimée annuellement grâce à la benne « écomobilier » pourrait être de 4 000 €, à laquelle se rajoute un soutien reversé par la filière de l'ordre de 3 000 €.

• Déchèterie d'Aguessac

Celle-ci est opérationnelle depuis 2014 et dispose de six quais.

En novembre 2020, une benne destinée au mobilier a été mise en place. Dans le même temps, la benne destinée aux cartons a été déplacée en fin de quai.

Selon les ratios connus, l'économie de traitement estimée annuellement grâce à la benne « écomobilier » pourrait être de 12 800 € (soit 19% de la facture annuelle du prestataire), auquel se rajoute un soutien reversé par la filière de l'ordre de 4 600 €.

Les sites sont équipés d'un système antichute installé en juillet 2015, de façon à répondre aux exigences réglementaires, tout en tenant compte des remarques des usagers.

1.3.2 Impact de la crise sanitaire COVID19

Après 54 jours de fermeture durant le confinement #1, la réouverture des déchèteries intercommunales de Millau, Aguessac et Saint-Georges-de-Luzençon a eu lieu à compter du lundi 11 mai.

La reprise a nécessité un important travail préparatoire afin de s'assurer de la continuité des filières, de la bonne gestion des évacuations et des flux d'apporteurs sur site et aux abords.

Les premières mesures transitoires ont été mises en place sur 2 semaines avec une importante communication auprès des usagers afin que tout se passe dans les meilleures conditions de sécurité et de fluidité.

Sur les trois sites, un filtrage a été réalisé à l'entrée afin de vérifier la conformité des déchets, d'orienter les apporteurs par type de déchets et de limiter le nombre de véhicule dans l'enceinte de la déchèterie.

A Millau, cette mission a été confiée à une entreprise de sécurité. L'accès a été restreint selon les plaques d'immatriculation (plaques paires pouvant accéder les jours pairs, plaques impaires les jours impairs).

L'entrée a été transférée à la sortie habituelle, côté pont submersible afin de ne pas encombrer la voie publique. Des zones tampons aux abords ont permis le stationnement des véhicules en attente.

Une plate-forme réservée aux gravats a été prévue sur un terrain communal à proximité.

Les après-midis ont été réservées aux déchets verts. Les horaires d'ouverture ont été modifiés et étendus (+ 6 heures d'ouverture hebdomadaire par rapport aux horaires habituels).

| <i>DU LUNDI AU SAMEDI</i> | |
|---------------------------|--|
| <i>9H-12H</i> | <i>Tous déchets SAUF déchets verts</i> |
| <i>14H-18H</i> | <i>DECHETS VERTS UNIQUEMENT</i> |

A Millau, la fréquentation hebdomadaire a été la suivante :

- 1533 véhicules en semaine 1
- 1341 véhicules en semaine 2
- 2215 véhicules en semaine 3
- 1766 véhicules en semaine 4

Le retour à la normale a pris plusieurs semaines, toutefois, la reprise a été une réussite car tous les déchets ont pu être évacués en temps voulu dans les filières adéquates et le temps d'attente est resté limité (45 mn maximum), tout en garantissant la sécurité des gardiens et des apporteurs.



Pour les déchèteries d'Aguessac et de Saint-Georges-de-Luzençon, les horaires d'ouverture ont été modifiés et étendus :

| |
|----------------------------------|
| <i>LUNDI – MERCREDI - SAMEDI</i> |
| <i>9H-12H et 14H-18H</i> |
| <i>Tous déchets</i> |

Le retour à la normale a pu avoir lieu au bout de deux semaines, même si la fréquentation est restée importante.

• Analyse du questionnaire en ligne

Profitant de la phase de réouverture pour sonder les utilisateurs de la déchèterie de Millau afin de valider certaines adaptations, un questionnaire en ligne a été proposé du 2 au 15 juin. 225 réponses ont été enregistrées et analysées ci-dessous.

Période post-confinement (à compter du 11 mai 2020)

- Mode d'information sur les modalités de reprise : presse (39%), réseaux sociaux (27%), site internet MGC (11%)
- 76% étaient parfaitement informés des modalités de reprise
- Temps d'attente moyen : inférieur à 30 mn pour 91% des cas / tout à fait acceptable vu la situation pour 81%
- Horaires élargis (9H-12H et 14H-18H du lundi au samedi) : Tout à fait adaptés pour 91%
- 82% des personnes ignoraient que la déchèterie de Millau était la seule ouverte le dimanche en Aveyron. Seulement 11% déclarent le dimanche matin comme leur horaire de venue préférentiel.
- Limitation du nombre de véhicules dans l'enceinte de la déchèterie : appréciable (40%), à maintenir pendant la crise sanitaire (31%), à pérenniser (31%), sécurisante (16%)
- Filtrage par des agents de sécurité durant les 2 premières semaines : adapté à la situation (84%)
- Filtrage par plaque d'immatriculation durant les 2 premières semaines : adapté à la situation (56%), trop compliqué (23%)
- Sens inverse de circulation : Très pratique et adapté (87%), à pérenniser (80%)
- Accueil positif (courtois, accueillant) pour 87.3% des sondés
- Note sur l'expérience en déchèterie :
 - o Entre 8 et 10 pour 74% des personnes (contre 59% avant le confinement)
 - o Moyenne 7.9/10 (contre 7.4 avant le confinement)
- Sur le maintien des horaires post-Covid : 55.6% sont tout à fait favorables, 14.7% plutôt favorables soit un total de 70.3%
- Benne du réemploi : Connue pour 77.3%, dont 84.5% ont déjà fait au moins un dépôt
- Déchets verts :
 - o 67.6% en déposent très régulièrement ou régulièrement
 - o Alternatives au transport et au dépôt des déchets verts en déchèterie
 - 18.7% pratiquent le paillage
 - 23.1% le mulching
 - 44.9% le compostage en composteur
 - 13.8% le compostage en tas
 - 35.1% aucune de ces pratiques

Suggestions - Remarques

- L'ouverture le matin en semaine est appréciée
- Mieux organiser l'espace pour les petits déchets comme les dosettes et les bouchons
- Faire respecter le stationnement
- Limiter le nombre de véhicules sur site
- Envisager une fermeture plus tardive en semaine pour les actifs
- Proposer deux bennes pour déchets verts en simultané au printemps et à l'automne
- Plus d'information sur le tri dans les différentes bennes
- Difficulté de manœuvrer pour les remorques
- Intérêt pour la possibilité de récupérer du compost sur place
- Trop d'indiscipline de la part des utilisateurs

- Maintenir et sécuriser le sens de circulation inversé
 - Horaires post-confinement appréciés
- Suite à ces remarques, nous avons pris en compte la plupart des points ci-dessus.

1.3.3 Les horaires d'ouverture au public

• Avant le 11 mai 2020

| DECHETERIES | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|--|---------|---------|----------|---------|----------|-------------------|----------|
| Millau | 14h-19h | 14h-19h | 14h-19h | 14h-19h | 14h-19h | 9h-12h 14h-19h | 9h-12h |
| <i>Millau : dépôt des cartons par les professionnels</i> | 8h-12h | 8h-12h | | | | | |
| Saint-Georges de Luzençon | 14h-17h | | 14h-17h | | | 8h-12h | |
| Aguessac | 14h-18h | | 14h-18h | | | 8h-12h | |

• Après la phase de reprise

| DECHETERIES | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|---------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------|
| Millau | 9h-12h 14h-18h | 9h-12h 14h-18h | 9h-12h 14h-18h | 9h-12h 14h-18h | 9h-12h 14h-18h | 9h-12h 14h-18h | |
| Saint-Georges de Luzençon | 14h-17h | | 14h-17h | | | 8h-12h | |
| Aguessac | 14h-18h | | 14h-18h | | | 8h-12h | |

Les trois déchèteries intercommunales sont fermées les jours fériés.

A Millau, le créneau horaire du dimanche matin très contraignant en termes d'évacuation de déchets et pour le personnel concerné a été abandonné. Au vu des retours positifs de la part des utilisateurs et des gardiens, le maintien de ces horaires dits élargis est définitif (6 heures supplémentaires hebdomadaires d'ouverture au public).

1.3.4 Le contrôle d'accès / l'accueil des usagers

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants des communes adhérentes qui se voient délivrer un badge autocollant à apposer sur le pare-brise du (ou des) véhicule(s), moyennant présentation d'un justificatif de domicile. Une convention de prestation de services pour l'utilisation des déchèteries intercommunales par la population de Saint-Beauzély et une partie de la commune de Verrières a été conclue le 23 octobre 2018 avec la Communauté de communes de la Muse et des Rases du Tarn.

Les déchèteries sont toutes équipées d'un système de vidéosurveillance mis en place en raison des nombreuses intrusions constatées précédemment. Ces aménagements ont permis de diminuer considérablement le vol de batteries, de ferrailles et de matériel électronique.

1.3.5 Le marché d'enlèvement des matériaux

Courant 2019, une consultation a été lancée pour l'évacuation, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries de Millau Grands Causses.

Après analyse des offres, la Commission d'Appels d'Offres du 18/11/19 a attribué le marché à la Société Méditerranéenne de nettoyage – Lots 1-2-3 – 12 100 MILLAU (Siège social : 34 000

MONTPELLIER) avec comme sous-traitant Chimirec Massif Central 48000 MENDE pour les Déchets Diffus Spécifiques. D'une durée de quatre ans, le marché a pris effet au 1^{er} janvier 2020.

Il est à noter une augmentation conséquente des prix de traitement des encombrants (+27.1%) et du bois (+30.7%), grandement liée au manque d'exutoires.

Sur la seule déchèterie de Millau, ces deux flux représentant respectivement 56% et 17% de la facture annuelle, il faut donc s'attendre à une augmentation de 14% de la facture globale, soit + 58 500€ HT/an.

Concernant le traitement des encombrants, il est prévu une hausse annuelle de 14€/T du coût de l'enfouissement qui s'explique par plusieurs raisons : réduction des capacités autorisées sur les installations, augmentation de la fiscalité des installations, ...

A ce montant s'ajoutera la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui sera facturée au réel pour toute tonne enfouie (déchets dits encombrants ou tout-venant). Celle-ci est fixée par l'Etat pour les prochaines années. Sur la base de 1 110 tonnes annuelles, le surcoût serait le suivant :

- +1 110 € en 2020
- +14 430 € en 2021
- + 23 310 € en 2022
- + 31 080 € en 2023

Plus que jamais, la réduction de cette fraction « encombrants » est à privilégier : limitation drastique des dépôts issus de professionnels, mise en place de la filière Eco-mobilier sur les sites d'Aguessac et de Saint-Georges de Luzençon, mise en place de nouvelles filières, renforcement du tri demandé aux usagers...

Pour essayer d'enrayer ces augmentations, et par souci écologique, deux systèmes de compaction ont été mis à l'étude :

- Compacteur mobile sur bras (de type packmat) : la location mensuelle avec chauffeur est de 10 000€. Ce système permet une diminution du nombre de rotations d'1/3 sur les flux suivants : cartons, déchets vert, bois et encombrants. Ce système reste très coûteux (120 000€/an) et ne génère que peu d'économies en termes de rotations (21 000€/an)
- Compacteur sur benne (actionné par les agents de déchèteries) : il serait à prévoir la location de 3 compacteurs pour les bennes suivantes : déchets verts (compaction 50%), encombrants (compaction 50%) et cartons (compaction 30%). Le surcoût annuel serait de 2 900€ HT. De plus cet équipement nécessite un branchement électrique en triphasé dont le site n'est pas équipé. Ces deux solutions n'ont pas été retenues au vu de l'analyse ci-dessus.

1.3.6 Les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) et autres filières volontaires

• Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)

Dès 2007, la Communauté de communes a mis en place la collecte des D3E en contractualisant avec Eco-systèmes. Elle a permis, conformément à la réglementation, de collecter séparément les déchets électroniques et électriques et de leur assurer un traitement conforme.

En juin 2017, ESR naît de la fusion d'Eco-systèmes et Récylum, son homologue agréé pour la collecte et le traitement des lampes usagées. En octobre 2019, ESR devient Ecosystem.

En 2020, sur l'ensemble des déchèteries, **330 tonnes de D3E ont été collectées** (contre 357.5 tonnes en 2019, soit -7.8%), soit environ 44 800 appareils.

La performance de collecte est de **11.1 kg/an/hab** :

- ✓ Performance départementale 2020 (collectivités locales) : 10.8 kg/an/hab,
- ✓ Performance nationale de collecte 2020 (collectivités locales) : 6.4 kg/an/hab.

Cette collecte séparative permet d'**économiser les ressources naturelles**, mais aussi **d'extraire et de neutraliser les matières potentiellement dangereuses** : mercure, gaz CFC, piles et batteries, tubes cathodiques, cartouches de toners. **Sur l'année, notre collecte a permis d'éviter l'émission de 266 tonnes de CO2, soit l'équivalent 2 400 trajets Lille-Marseille en voiture.**



Pour en savoir plus : ecosystem.eco

• Tubes et lampes

En 2020, **1.6 tonnes de tubes et lampes** ont été récupérées par Ecosystem sur les trois déchèteries, soit +33% par rapport à 2019. Cela équivaut à 17 800 lampes.

Ecosystem coordonne la collecte, la dépollution et le recyclage des lampes, des équipements électriques sur tout le territoire national, via un réseau de 19 000 points de collecte en magasins et en déchèteries.

Pour en savoir plus : ecosystem.eco

• Déchets diffus spécifiques

Dans le cadre du contrat de reprise conclu avec Eco-DDS, **19 tonnes de déchets toxiques ont été prises en charge en 2020 (idem 2019)**, dont une majorité de pâteux et solides inflammables.

Les produits chimiques usagés peuvent représenter un danger pour la santé et pour l'environnement. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée. Par conséquent, ils ne doivent être jetés ni dans les poubelles (ordures ménagères, tri sélectif), ni dans les canalisations (WC, évier).

Pour en savoir plus : ecodds.com

• Mobilier

La collecte opérationnelle du mobilier est en place à Millau depuis novembre 2015 via un contrat départemental conclu par le SYDOM Aveyron avec Eco-Mobilier.

Depuis le 30 novembre 2020, les déchèteries d'Aguessac et de Saint-Georges-de-Luzençon sont équipées d'une benne Eco-Mobilier, comme c'était déjà le cas dans la déchèterie de Millau.

Pour 2020, 571 tonnes de DEA (déchets d'éléments d'ameublement) ont été ainsi collectées soit +13.7 % par rapport à 2019.

En 2019, les soutiens versés sont de 18 833 € et les couts évités sont de 99 258 € (couts de transport et traitement des flux encombrants, bois et ferraille). Ces données ne sont pas encore disponibles pour 2020.

Tous les meubles et les produits rembourrés sont concernés par l'éco-participation qui sert à financer leur prise en charge et leur recyclage :

- ✓ Les meubles : meubles de salon, de bureau, de jardin, de cuisine, de salle de bain, tabouret, chaise, fauteuil, canapé, table, armoire, commode, bibliothèque...
- ✓ La literie : matelas, sommier, cadre, pieds de lit...
- ✓ Les couettes, oreillers, traversins, sacs de couchage, surmatelas, édredons, coussins d'assise, de literie et de décoration (éco-participation mise en place au 1er octobre 2018).



Pour en savoir plus : maisondutri.fr

• Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)

Dans le cadre de la convention conclue avec l'éco-organisme DASTRI pour la période 2017-2022, la collecte des déchets de soins piquants et tranchants issus des patients en auto-traitement (DASRI) se poursuit sur la déchèterie de Millau. Sur place, les collecteurs sécurisés des patients sont déposés dans un local fermé. **133 kg ont ainsi été collectés et évacués sur l'année**, conformément à la réglementation.

Pour en savoir plus : dastri.fr

• Textiles, linge, chaussures (TLC)

La collecte des textiles (vêtements, linge de maison et chaussures) est assurée par le Relais 48, dans le cadre de la convention signée avec ECO-TLC (devenu Refashion courant 2020).

43 tonnes ont été collectées en déchèterie en 2020 (contre 52 tonnes en 2019 soit -17%), pour un total de 114 tonnes sur l'ensemble des 23 points de collecte du territoire, y compris auprès des magasins et associations, soit un ratio de 3.8 kg/an/habitant (moyenne départementale : 3.2 kg ; moyenne nationale : 2.3 kg). Le tonnage total a diminué de 16% sur le territoire communautaire, de même que dans le département de l'Aveyron, contre -19% au niveau national.

Depuis la mise en service des premières bornes Le Relais en 2009, 1 400 tonnes ont été ainsi détournées (2% des Omr), soit une économie de 163 516 € HT sur le traitement.

Rapporter ses TLC usagés pour qu'ils soient réutilisés ou recyclés permet d'éviter le gaspillage et l'utilisation des ressources naturelles : cela fournit de la matière première réutilisable pour la fabrication de nouveaux vêtements ou matériaux isolants et permet ainsi de réduire l'utilisation de ressources naturelles et énergétiques nécessaires pour produire des fibres textiles neuves. En effet, il faut environ 10 000 litres d'eau pour générer 1 kg de coton et 200 000 litres d'eau sont nécessaires à la fabrication d'une tonne d'articles textiles.

Pour en savoir plus : refashion.fr/citoyen.fr

• **Piles et accumulateurs**

Ce sont 3.3 tonnes de piles qui ont été collectées par Corepile (+43 % par rapport à 2019).

Les métaux récupérés sont réutilisés pour la fabrication d'objets de la vie courante comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable, des bornes anti-stationnement, des articles de quincaillerie, des tôles de voitures, des coques de navires ou encore de nouvelles batteries (nickel) ou des composés pour panneaux photovoltaïques (cadmium).

Le traitement des piles et petites batteries collectées par Corepile permet de récupérer environ 5 000 tonnes de métaux chaque année.

Pour en savoir plus : corepile.fr

• **Autres collectes spécifiques**

- ✓ Capsules NESPRESSO
- ✓ Radiographies médicales
- ✓ Cartouches d'encre et toner
- ✓ Bouchons en plastique au profit de l'association « Bouchons d'Amour »

• **Développement du réemploi à la déchèterie de Millau**

○ **L'espace réemploi**

Dès 2010, à la demande de quatre associations caritatives (Secours populaire, Croix rouge, Association des Paralysés de France et EVE), une benne a été mise à leur disposition dans l'enceinte de la déchèterie. Elle permet, sur la base du volontariat, d'y déposer des objets pouvant faire l'objet d'un réemploi.

Suite au retrait de l'Association des Paralysés de France, cette convention a été renouvelée en février 2017, avec l'arrivée d'une nouvelle association (l'Entraide Millavoise). A présent, l'association EVE a cessé toute activité.

○ **Le partenariat avec EMMAÛS Millau**

En étroite collaboration avec les associations partenaires de l'espace réemploi, Emmaüs assure depuis le 1^{er} février 2015, une permanence à la déchèterie de Millau, durant 20 h par semaine (ou moins selon la disponibilité des agents), principalement en fin de semaine.

Des salariés de l'association Emmaüs, clairement identifiés, interviennent directement auprès des usagers pour récupérer des objets encore utilisables. Ceux-ci sont ensuite transportés sur le site d'Emmaüs pour être revendus après une éventuelle remise en état ou déposés dans la benne au bénéfice des autres associations.

1.3.7 Tonnages collectés en 2020

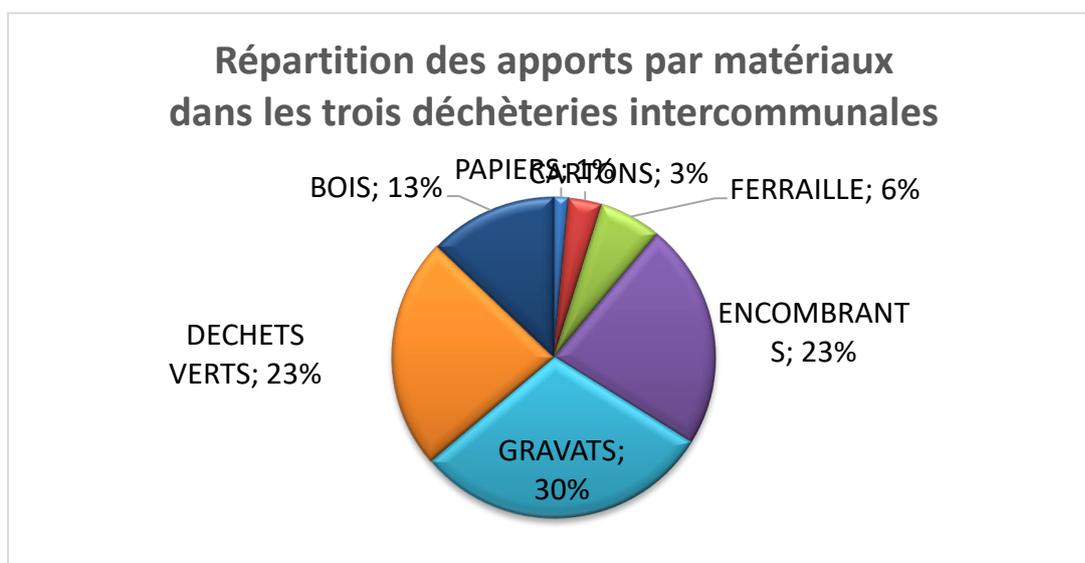
• Déchets classiques

Le tableau ci-après présente les tonnages collectés en 2020 sur les trois sites, par type de déchets. Il indique, en parallèle, l'évolution par rapport à l'année 2019.

| MATERIAUX | 2019 (tonnes) | 2020 (tonnes) | VARIATION (2020/2019) % |
|---------------------------|------------------|------------------|----------------------------|
| PAPIERS | 134 | 91 | -31.8% |
| CARTONS | 250 | 218 | -13.0% |
| FERRAILLE | 454 | 410 | -9.5% |
| ENCOMBRANTS | 1 591 | 1 486 | -6.6% |
| GRAVATS | 2 027 | 1 944 | -4.1% |
| DÉCHETS VERTS | 1 518 | 1 523 | +0.4% |
| BOIS | 904 | 840 | -7.1% |
| TOTAL (hors pneus) | 6 878 | 6 514 | -5.1% |

Pour l'année 2020, **6 514 tonnes de déchets classiques** ont été collectées, soit une baisse de 5.1% (+ 16.1% en 2018 et + 6.1% en 2019). Ce sont **353 tonnes de moins** qui ont été prises en charge. Seule la crise sanitaire semble expliquer cette tendance. Tous les flux contribuent à la baisse, en particulier les papiers-cartons. Seuls les déchets verts enregistrent une faible augmentation (+0.4%),
Tous déchets confondus **1 858 bennes ont été remplies dans l'année (-29%), soit en moyenne 155 bennes par mois.**

Selon l'enquête nationale ADEME 2017 (données disponibles dans « déchets-chiffres-clefs l'essentiel 2020 »), le ratio national s'établit à 162 kg/an/hab (hors gravats). Celui constaté sur la Communauté lors de la même enquête et selon le même référentiel est de 190 kg (hors gravats). Celui-ci est supérieur de 17.3% au taux national. En France, les déchèteries absorbent 31% des déchets des ménages.



Comme généralement constaté, les gravats, déchets verts et encombrants constituent les $\frac{3}{4}$ des apports.

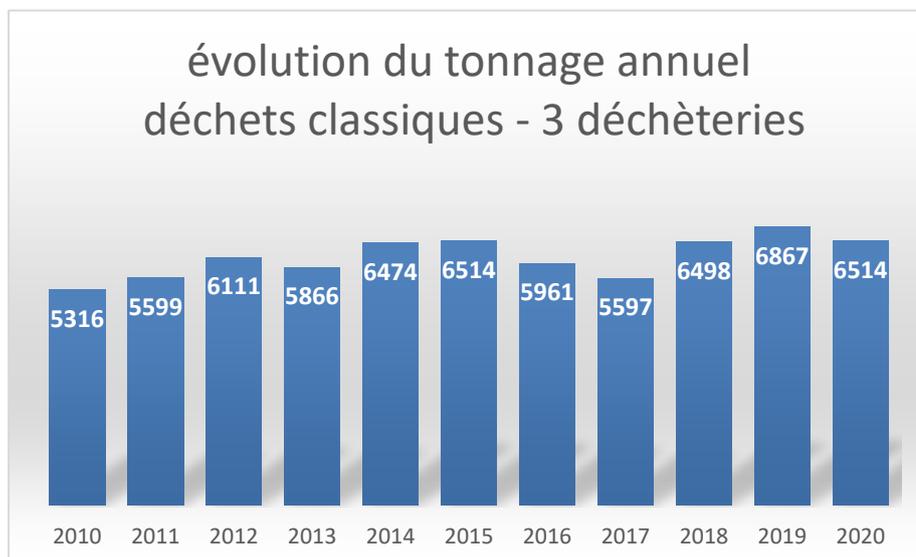
- **Collecte des autres déchets**

| DESIGNATION | QUANTITE |
|---|----------------------------------|
| Huiles de vidange | 14 tonnes |
| Batteries | 15 tonnes |
| Huiles végétales / de friture | 2.3 tonnes |
| DDS (déchets spéciaux : peintures, solvants, produits phytosanitaires...) | 19 tonnes |
| D3E | 330 tonnes |
| Tubes et lampes | 1.6 tonne |
| Piles | 3.3 tonnes |
| Déchets d'activités de soins à risque infectieux (réservé aux particuliers) DASRI | 133 kg |
| Mobilier | 571 tonnes |
| Pneus | 16.7 tonnes soit 2 180 unités |

- **Devenir des déchets collectés en déchèterie (bennes classiques)**

| Type de déchets | Destination |
|-------------------------|--|
| Carton | ECOTRI (Millau) : conditionnement puis envoi en papeterie |
| Papier | ECOTRI (Millau) : conditionnement puis envoi en papeterie |
| Gravats | Carrière SEVIGNE (Aguessac) |
| Ferraille | Plate-forme SMN puis envoi chez un ferrailleur |
| Bois | Plate-forme SMN puis broyage |
| Encombrants/Tout venant | Centre de conditionnement SMN puis enfouissement (DRIMM – Montech 82) |
| Déchets verts | Plateforme de compostage des déchets verts ECOTRI (Millau) : production de compost |

- **Évolution du tonnage collecté 2010-2020**



Un record de tonnage annuel avait été atteint en 2019, avec une progression de 6% par rapport à 2018. En 2020, la crise sanitaire fait chuter le tonnage pris en charge vers les niveaux constatés en 2014-2015. Sur la période 2010-2019, le tonnage pris en charge dans les déchèteries communautaires a augmenté de 29%, soit + 1 551 tonnes annuelles. Malgré la mise en service de la déchèterie intercommunale d'Aguessac en avril 2014, la fréquentation du site millavois reste très importante, en particulier pendant la première heure d'ouverture quotidienne.

1.3.8 Bilan et perspectives d'évolution

Le fait marquant de l'année 2020 est la crise sanitaire qui a eu pour conséquence la fermeture des trois déchèteries durant 54 jours. La phase de reprise a nécessité beaucoup de travail préparatoire et d'implication de la part du personnel. Les conséquences en termes d'organisation se sont avérées très positives et sont pour la plupart pérennisées, en particulier à Millau : élargissement des horaires et suppression de l'ouverture du dimanche matin, modification du sens de circulation, réorganisation du site...

Déjà constatée en 2019, l'année 2020 voit une augmentation significative de comportements agressifs, de personnes refusant de trier, de refus de port du masque, de dépôts non conformes et une présence trop nombreuse de professionnels profitant de ce service réservé et financé par les particuliers. Nous espérons qu'il s'agit d'une situation passagère due à la tension générée par la crise sanitaire.

Enfin, la mise en place d'une benne Eco-mobilier en novembre 2020 dans les déchèteries de Saint-Georges-de-Luzençon et d'Aguessac est un pas de plus vers une meilleure valorisation des déchets.

Pour 2021, un filtrage plus efficace sur le site de Millau devrait se concrétiser par la pose d'une barrière automatique. La modification des horaires des lundi et mercredi est à l'étude pour la déchèterie d'Aguessac afin d'optimiser les horaires des trois sites.

De plus, l'étude portant sur le bilan et les perspectives d'évolution du réseau des déchèteries initialement prévue en 2020 sera reportée en 2021.

1.4 Campagnes de promotion du compostage domestique

Au cours des trois premières campagnes de promotion du compostage domestique, échelonnées de 1999 à 2013, près de 3 000 composteurs classiques ont été remis aux habitants, auxquels il faut ajouter 142 lombricomposteurs (période 2010-2013). A leur issue, le taux d'équipement était alors de 23% des foyers.

Une nouvelle campagne a été lancée sur la période 2014-2020 afin de continuer à encourager la démarche, en particulier auprès des nouveaux arrivants et des personnes s'étant installées en maison individuelle.

• Modalités

Les habitants des communes-membres qui le souhaitent peuvent se procurer, sur réservation, un composteur individuel en bois ou en plastique d'un volume de 400 litres pour la somme de 20 € (soit environ 1/3 du prix de revient). Celui-ci est accompagné d'une notice de montage, d'un fascicule relatif au compostage et d'un bioseau de 10 litres.

Pour les personnes ne disposant pas d'espace vert extérieur, le kit de lombricompostage proposé à 30 € comprend un lombricomposteur (modèle éco-worm de fabrication française), une souche de 500 g de vers et une mini-formation d'une heure pour se familiariser avec cette technique.

• Données chiffrées

L'opération était jusqu'alors financée à hauteur de 55% par l'ADEME Occitanie et le Conseil départemental de l'Aveyron. A présent, seules les opérations de promotion du compostage collectif peuvent bénéficier d'un financement de l'ADEME.

| Année | Composteurs plastique | Composteurs bois | Lombricomposteurs |
|--------------|-----------------------|------------------|-------------------|
| 2014 | 28 | 52 | 20 |
| 2015 | 30 | 70 | 15 |
| 2016 | 20 | 70 | 10 |
| 2017 | 20 | 41 | 15 |
| 2018 | 26 | 75 | 7 |
| 2019 | 29 | 88 | 22 |
| 2020 | 33 | 71 | 8 |
| TOTAL | 186 | 467 | 97 |
| | 653 | | 97 |
| | 750 | | |

Concernant les composteurs classiques, il est à noter que dans 88% des cas, il s'agit d'un équipement initial, contre 12% de renouvellement. Cette donnée prouve l'intérêt de maintenir cette opération pour favoriser le développement de la pratique de gestion in-situ des déchets verts et biodéchets.

Une seule session de formation au lombricompostage a pu être organisée cette année (17ème session).

• Modes de communication

Afin d'assurer une large diffusion de l'information, divers supports sont diffusés, en particulier auprès des communes membres, dans les lieux publics et lieux d'accueil de la Communauté, sur les stands ou lors de diverses animations, dans les établissements scolaires et lieux d'animation des quartiers.

Types de supports : Affiches génériques « compostage », affiche spécifique « consignes de compostage », panneau « consignes de compostage » à apposer sur des sites de compostage collectif, panneau « point compostage » pour les cimetières communaux, dépliants d'information « compostage domestique », fascicule « utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin », « réduire ses déchets et bien les jeter » édités par l'ADEME...

Par ailleurs, de nombreuses informations pratiques et une réservation en ligne de composteur sont disponibles sur le site www.cc-millaugrandscausses.fr

Un spot vidéo spécifique au tri et à la réduction des déchets est régulièrement diffusé dans les salles de cinéma de Millau incluant un message sur l'intérêt du compostage. Enfin, des stands d'information permettent de sensibiliser au plus près les habitants du territoire, tout au long de l'année lorsque la situation sanitaire le permet.

• Opérations pilotes et/ou collectives

Diverses initiatives se multiplient afin de favoriser le compostage sous une forme individuelle ou collective. Le déploiement de nouveaux sites de compostage collectif a été plus limité que prévu, en raison de la crise sanitaire.

- Le projet de poulailler collectif porté par la Jeune Chambre Economique (JCE) de Millau a été mis en standby après deux reports des dates d'inauguration. Un point compostage collectif est prévu en complément du poulailler (livraison du matériel le 22 octobre) qui est en construction au Parc de la Victoire. MGC finance également la réalisation d'un panneau pédagogique commun.

- Composteurs partagés de Viastels : en lien avec Millau Grands Causses Habitat et le Centre Social Causses, l'inauguration d'un point compostage a eu lieu le 10/07. Environ 10 foyers ont signé la charte d'engagement.

- Les communes du Rozier, de Millau (quais du Tarn) et de Saint-Georges-de-Luzençon portent des projets de composteurs collectifs de quartier. Ceux-ci seront déployés en 2021.



• Incidences sur la production de déchets

L'objectif initial de ces opérations successives est de **réduire la production des ordures ménagères résiduelles (OMr)**, ainsi que les **dépôts de déchets verts en déchèterie**. La tendance à la diminution du ratio des OMr ne s'est pas poursuivie en 2020. En 2020, celui-ci est de **225 kg/an/habitant** (+ 2.1% contre -0.7% en 2018 et -5% en 2019).

Concernant les apports de déchets verts en déchèteries, une croissance quasi continue des tonnages est observée depuis 2010. En 2017, on a noté une baisse de 213 tonnes, soit -13,7%, sans réelle explication. Pour 2018, la hausse reprend avec +20.3% (soit +272 tonnes). En 2019, la baisse constatée est de 5.9%. En 2020, 1 523 tonnes ont été réceptionnées soit +0.4%. Il s'agit du seul flux ayant progressé en déchèterie alors que le tonnage total annuel a baissé de 5.1%. Depuis 2010, ce sont + 446 tonnes annuelles de déchets verts qui sont prises en charge par les déchèteries intercommunales soit +41%.

Outre la promotion du compostage, la priorité est de favoriser la gestion in-situ des déchets verts afin d'éviter des trajets inutiles vers les déchèteries et une saturation des sites. Ainsi la promotion du broyage, du paillage et du mulching sont à développer à l'avenir.

• Perspectives

La campagne de compostage individuel se poursuit sans discontinuité et les projets de compostage collectif mis en stand-by courant 2020 devraient voir le jour en 2021. Le suivi des sites démarré en novembre 2020 devra se poursuivre en 2021. Enfin, un rapport d'activités final devra être transmis à l'ADEME Occitanie en juillet 2021 dans le cadre du financement des opérations de compostage collectif.

2. Le traitement des déchets ménagers

Depuis le **16 mai 2010**, les ordures ménagères résiduelles sont dirigées vers le **bioréacteur de Labessière-Candeil (81)** près de Graulhet, géré par TRIFYL (Syndicat Départemental des ordures ménagères du Tarn).

Les déchets recyclables collectés sont dirigés vers le centre Ecotri (Parc d'activités de Millau- Viaduc), géré par le SYDOM Aveyron.

En raison de la pandémie du COVID, le centre de tri de Millau Viaduc a été fermé du 23 mars au 04 mai 2020.

A titre exceptionnel, les collectes des déchets recyclables et des cartons ont dû être suspendues durant toute cette période ; seules les collectes des ordures ménagères ont été maintenues.

La collectivité a donc demandé à l'ensemble de la population, particuliers et professionnels, de stocker ses déchets et cela quel que soit le mode de collecte.

Afin d'assurer la prise en charge optimale du stock des sacs accumulés, la Communauté, en lien avec le Sydom, a mis en place une reprise de collecte en 2 temps avec :

- la collecte des villages du 27 au 29 avril 2020,
- la collecte de Millau à partir du 04 mai 2020.



2.1 Aspect quantitatif et financier

En 2020, la Communauté a collecté **6 680 tonnes d'ordures ménagères et 1 849 tonnes d'emballages ménagers à recycler**.

Les tarifs appliqués pour l'année 2020 prennent en compte la politique tarifaire votée lors du Comité Syndical du SYDOM Aveyron du 7 novembre 2018. En effet, lors de ce Comité, il a été validé le principe d'une péréquation totale sur la base d'une facturation à la tonne pour les ordures ménagères et pour la collecte sélective

- ✓ Le prix de **traitement des ordures ménagères** (transfert, transport et élimination inclus) est de **115.10 € HT la tonne. Le montant annuel est de 894 817 € TTC.**
- ✓ En ce qui concerne la prestation de tri, une tarification incitative est applicable aux adhérents du SYDOM Aveyron.

Celle-ci est décomposée ainsi :

- Une part fixe relative **au transfert et au transport : 38,70 € HT/t** (facturée mensuellement à la tonne entrante, **soit 78 961 € TTC en 2020**),
- Une part proportionnelle à la tonne entrante selon la **performance de collecte** obtenue en termes de qualité (taux de refus issus des caractérisations) et de quantité (tonne entrante ramenée à la population), soit **20€ HT/t** dans notre cas.

Compte tenu du contexte sanitaire, les élus du SYDOM ont acté d'appliquer les performances de 2019 ou 2020, en prenant l'année la plus favorable. En ce qui nous concerne, le tarif applicable en 2020 est identique à celui de 2019. **Le montant facturé pour 2020 est de 40 679 € TTC, refus inclus, sur la base d'un taux de refus de 30.5% correspondant à 564 tonnes.**

| TARIFS | | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------|-------------|---------|
| Prix unitaire HT | | Performance de collecte (kg/hab/an) | | | |
| | | P < 46 | 46 ≤ P < 52 | 52 ≤ P < 58 | P ≥ 58 |
| Taux de refus | $T_{\text{Refus}} < 12,5 \%$ | 32,00 € | 12,00 € | 7,00 € | 2,00 € |
| | $12,5 \% \leq T_{\text{Refus}} < 18,5 \%$ | 38,00 € | 18,00 € | 13,00 € | 8,00 € |
| | $T_{\text{Refus}} \geq 18,5 \%$ | 50,00 € | 30,00 € | 25,00 € | 20,00 € |

La poursuite de la sensibilisation et l'information des usagers restent d'actualité afin de diminuer les coûts engendrés par ces refus : diffusion du mémo tri, sites internet, présence sur stands, mobilisation des publics-relais, etc...

2.1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMr)

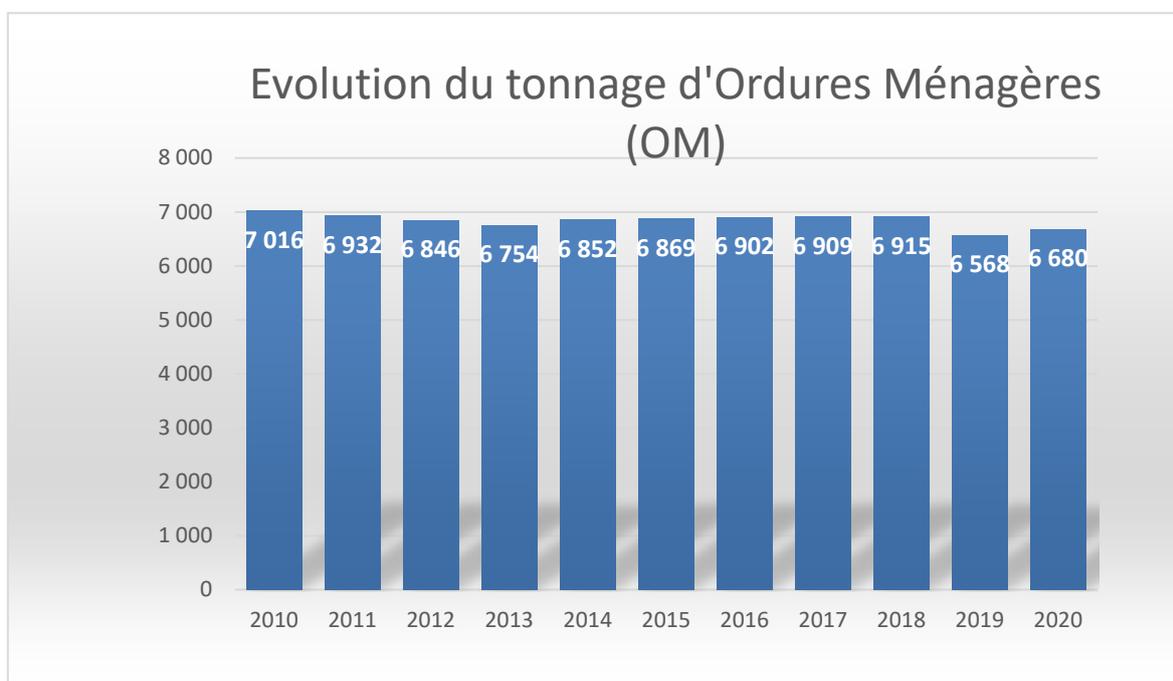
| Tonnage 2020 | Variation n/n-1 | Ratio MGC | Variation n/n-1 |
|--------------|-------------------------|--------------------|-----------------|
| 6 680 tonnes | +1.7% (+ 112 tonnes) | 225 kg/an/habitant | + 2.1% |

Éléments de comparaison des ratios :

- ✓ Moyenne nationale : 254 kg/an/hab (source SINOE ADEME 2020).
- ✓ Moyenne départementale 223 kg/hab/an soit une baisse de 0.4% (-1 kg/an/habitant) par rapport à 2019 (source SYDOM Aveyron)

La tendance constatée au niveau départemental (-0.4%) ne se retrouve pas sur la collectivité (+2.1%). Il est donc difficile d'analyser l'impact de la crise sanitaire sur ce flux.

Au niveau national, les collectes d'ordures ménagères résiduelles ont diminué de 15% entre 2005 et 2017, au profit des collectes séparées d'emballages et papiers des ménages (+11%) ainsi que des apports en déchèterie + 34% (source : Chiffres-clés déchets 2020 – ADEME). Toutefois nous jetons encore 48% de nos déchets dans les poubelles noires dites résiduelles.



2.1.2 La collecte sélective (CS)

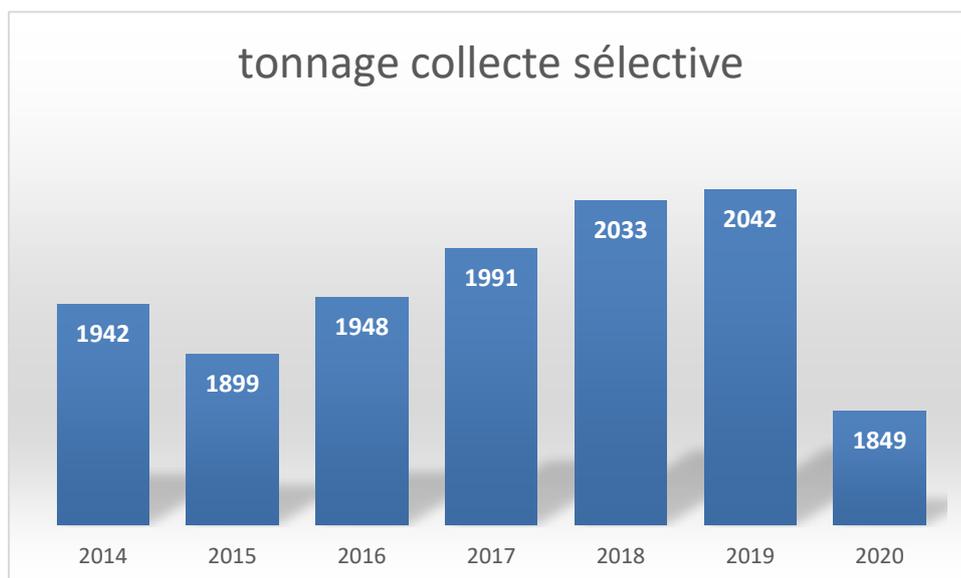
| Tonnage 2020 | Variation n/n-1 | Ratio MGC | Variation n/n-1 |
|--------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| 1 849 tonnes | -9.5% | 62 kg/an/habitant | - 9% |

Éléments de comparaison des ratios :

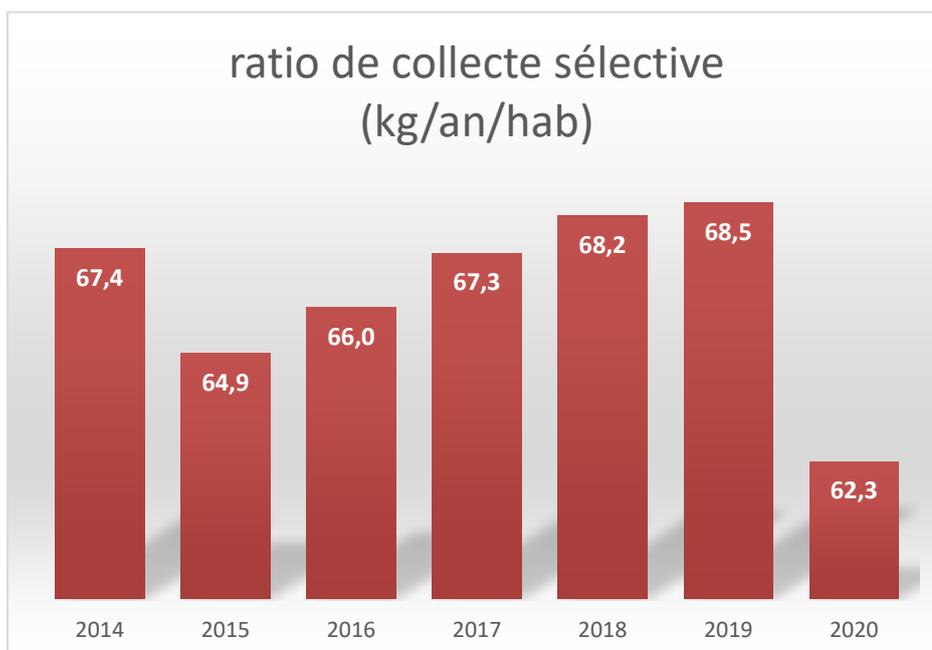
- ✓ Performance de tri nationale pour le milieu mixte rural 2018 : **48.5 kg/an/habitant** (données nationales CITEO)
- ✓ Performance globale Département de l'Aveyron : **52.5 kg/habitant/an** soit une baisse de 8.2% kg/habitant par rapport à 2019 (source SYDOM Aveyron).

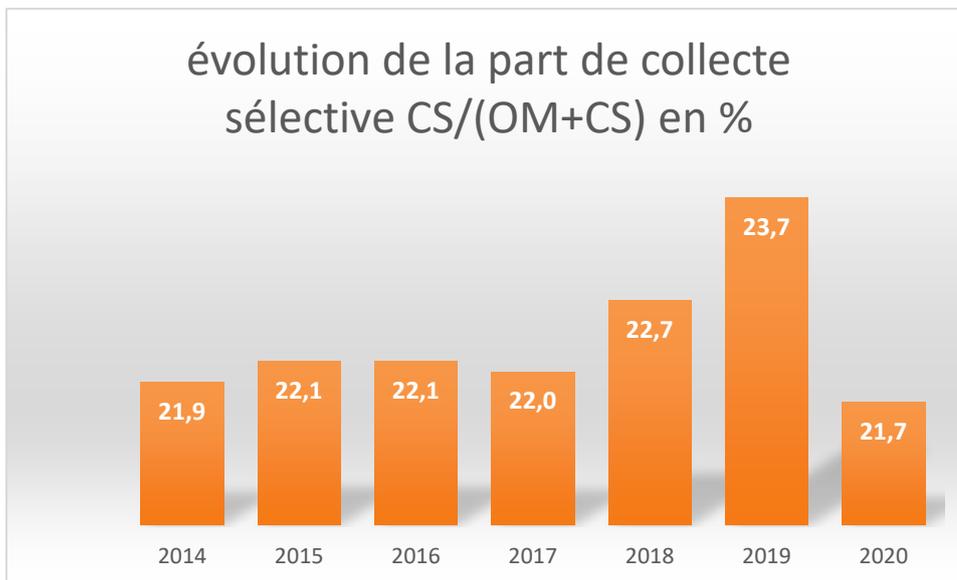
Alors que le tonnage annuel avait atteint en 2019 son niveau maximal jamais enregistré avec 9 tonnes supplémentaires (+0.5%) par rapport à 2018, l'année 2020 voit une très nette baisse du tonnage collecté. Avec 1 849 tonnes, il s'agit du plus bas niveau observé depuis 2010, voire au-delà.

Selon Citeo, au 23 avril 2020, 48% des centres de tri étaient fermés ou fonctionnaient en marche dégradée. En Aveyron, à partir du 23 mars, le centre de tri de Millau-Viaduc a été fermé durant quatre semaines. Les habitants étaient invités à conserver leurs sacs jaunes chez eux dans l'attente du retour à la normale. Lors de la reprise, des points de dépôt collectifs ont été mis en place avant la reprise des collectes habituelles. L'ensemble de ces mesures a entraîné une baisse globale de la collecte sélective au niveau départemental (-8.2%) et local (- 193 tonnes, soit-9.4%).



En Aveyron, la collecte sélective représente en moyenne 52.5 kg/an/habitant en 2020. Avec **62.3 kg/an/habitant** et malgré la baisse des tonnages collectés, **notre ratio reste supérieur de 18.7% au ratio départemental.**





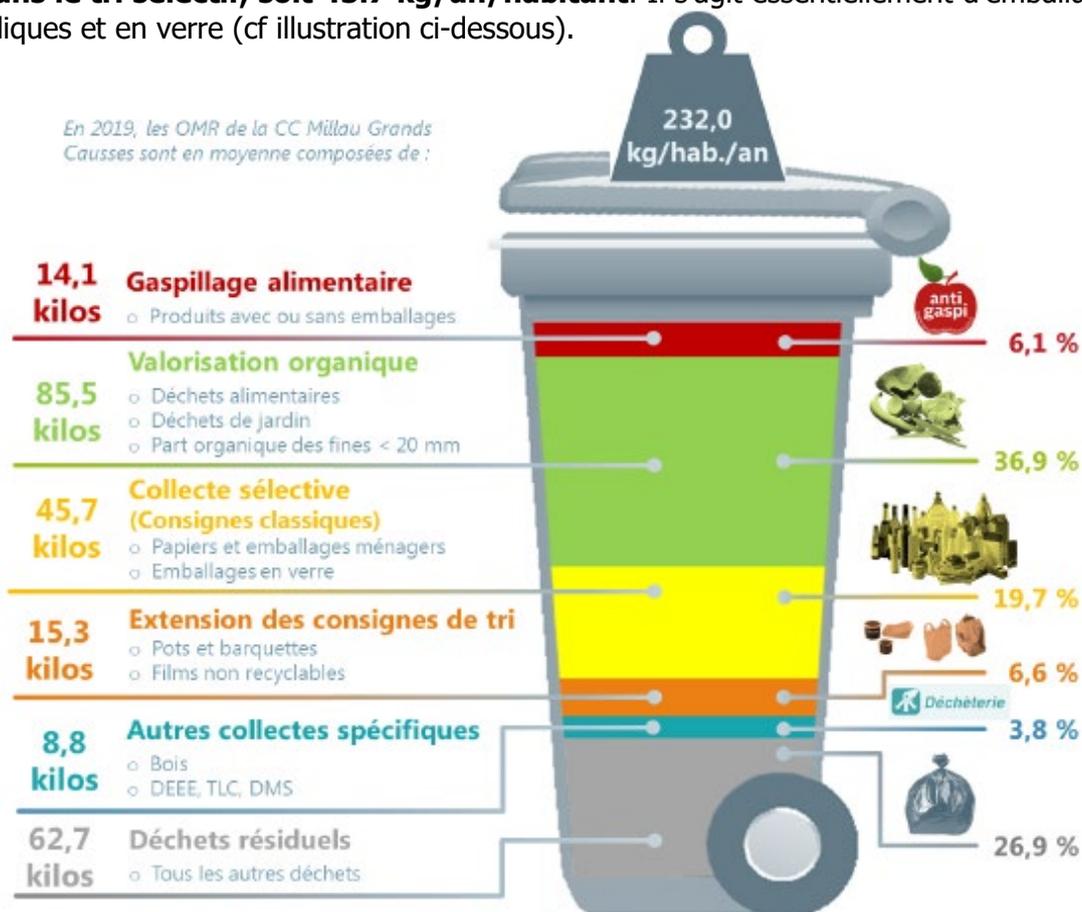
Après un optimum atteint en 2019, la part du tri sélectif dans la production totale a très largement baissé en 2020 et passe en dessous du niveau de 2014.

• Taux de valorisation

Sur le territoire aveyronnais, **91.3% des emballages ménagers** (emballages, papier et verre) **ont été recyclés** et valorisés en 2020. Le taux de recyclage matière fixé au niveau national à 75% par le Grenelle de l'Environnement, est donc largement dépassé au niveau départemental.

Toutefois, la campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles menée par le SYDOM Aveyron courant 2019 a permis de mieux connaître les gisements évitables ou détournables pour alléger les poubelles noires.

Ainsi, **concernant Millau Grands Causses, il reste 19.7% d'emballages qui devraient être déposés dans le tri sélectif, soit 45.7 kg/an/habitant**. Il s'agit essentiellement d'emballages plastiques, métalliques et en verre (cf illustration ci-dessous).



- **Analyse qualitative du tri sélectif**

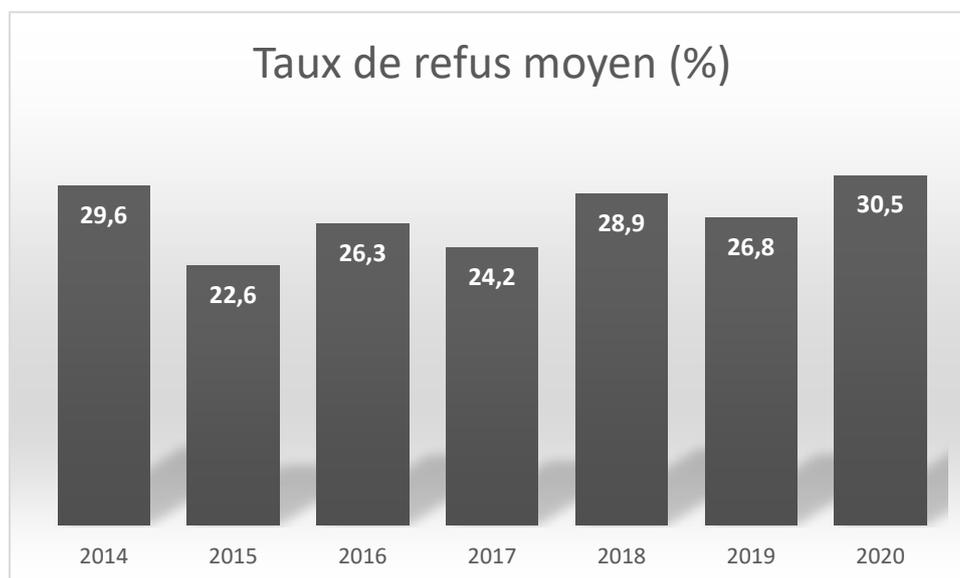
Les caractérisations mensuelles en centre de tri sur 12 échantillons permettent de déterminer un taux de refus moyen de la collectivité, présenté dans le tableau ci-dessous :

Après une année record de mauvaise qualité du tri en 2014, **le taux de refus a atteint un niveau inédit en 2020 (30.5%), soit une hausse de 13.8%**. Ce taux est supérieur de 18 % à la moyenne départementale.

Pour notre collectivité, cela représente **18.4 kg/an/habitant** qui ne devraient pas se trouver dans les sacs jaunes.

La moyenne constatée en 2020 par le SYDOM Aveyron pour l'ensemble de la collecte sélective du département est de 24.1% représentant 12,7 kg/hab/an en légère baisse de 0.2 kg/hab par rapport à 2019.

Les dernières années voient une nette dégradation de la qualité du tri sélectif de notre collectivité. Celle-ci pourrait être liée à la généralisation de l'implantation des conteneurs enterrés et semi-enterrés qui ont comme inconvénient de désresponsabiliser les usagers et de limiter les possibilités d'identification des « mauvais trieurs ».



- **Nature des refus :**

- **Les indésirables :**

Barquettes en plastique et en polystyrène, paquets de café, paquets de chips, pots de fleurs, gobelets, blisters-coques rigides en plastique, pots de yaourt ou de crème fraîche, jouets en plastique...

- **Les erreurs à corriger absolument :**

Ordures ménagères, restes alimentaires, couches-culottes, verre, textiles-chaussures, cagettes bois, végétaux-déchets verts, chiffons, petit électroménager (sèche-cheveux, rallonge électrique, téléphone, aspirateur...), tuyaux, litière, pneus...

Ces déchets ont un fort impact sur le taux de refus en centre de tri, donc des conséquences financières importantes.

Toutefois, au 1^{er} novembre 2021, l'extention des consignes de tri (ECT) permettra d'élargir les catégories d'emballages à recycler. Une large communication sur les nouvelles consignes de tri sera menée par le SYDOM Aveyron et relayée par les collectivités.

De plus, les points-propreté sont régulièrement pris pour des mini-déchèteries, ce qui n'est pas du tout leur vocation. Ces dépôts d'encombrants nuisent à l'image des collectivités, ont un impact financier important et sont passibles d'amende.

• Le recyclage des matériaux

Le tableau ci-dessous présente les économies de matières premières et l'équivalent en produits recyclés, à partir du tonnage trié et valorisé issu de notre territoire.

| Matériaux | Tonnage | Économies | Equivalent en produits recyclés |
|--|---------|--|--|
| Acier (6.7%) | 82 | 157 t de minerai fer + 52 t de coke | 1 066 lave-vaisselles |
| Aluminium (0.9%) | 12 | 30 t de bauxite | 7 032 cadres de trottinette |
| Bouteilles et flacons en plastique (10.4%) | 134 | 77 t de pétrole brut | 69 680 couettes synthétiques |
| Briques alimentaires (2.8%) | 36 | 71 t de bois | 276 912 rouleaux de papier toilette |
| Papier / carton (67.9%) | 872 | 1 226 t de bois | 3.3 millions de boîtes à chaussures |
| Sacs et films en plastique (11.3%) | 145 | 88 t de pétrole brut | 9.7 millions de films entourant les packs d'eau minérale |

Au final, les économies générées sont les suivantes :

- 1 771 tonnes de matières premières
- 43 266 m³ d'eau (soit la consommation moyenne de 787 habitants)
- 12 416 MWH d'énergie (soit la consommation moyenne de 1 205 habitants)
- 866 tonnes équivalant CO₂

2.1.3 Production globale d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

Il s'agit du cumul des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMr), des collectes sélectives d'emballages et de verre ainsi que de la collecte des cartons pris en charge par le service public d'élimination des déchets.

| Tonnage 2020 | Variation n/n-1 | Ratio MGC | Variation n/n-1 |
|--------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| 9 822 tonnes | -0.2 % | 330 kg/an/habitant | -0.2% |

Éléments de comparaison des ratios (enquête nationale ADEME 2017) :

- ✓ Ratio national : 334 kg/hab/an
- ✓ Ratio régional Occitanie : 360 kg/hab/an.

Sur notre territoire, parmi les OMA, les OMr et le verre sont à la hausse respectivement de 1.6% et 6.1%, alors que la collecte sélective des emballages baisse de 9.5% et celle des cartons des professionnels baisse de 6.9%.

2.1.4 Synthèse de la production totale de déchets : données 2020 et évolution/2019

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'ensemble des flux pris en charge par la collectivité ainsi que des modes de traitement.

Ainsi, le stockage en bioréacteur a augmenté de 0.3%, alors que celui des inertes est en baisse de 4.4%. La valorisation matière (qui était en progression les années passées) baisse de 6.4% et concerne 29.8% des tonnages. La valorisation organique progresse de 0.3%. Le taux de valorisation (hors inertes) est de 43.4%, soit -3% par rapport à 2019.

Au niveau national, seulement 30% des déchets ménagers et assimilés sont orientés en recyclage. Pour atteindre un recyclage maximal, il est fondamental d'améliorer les collectes séparées. La tendance observée depuis 10 ans se maintient toutefois : progrès des valorisations matière et organique, au détriment du stockage. (source : ADEME – déchets chiffres clefs 2020). Cette analyse ne prend pas en compte la période COVID.

Production totale 2020

17 415 tonnes (-2.2%)

Ordures ménagères et assimilés (OMa)

9 822 (-0.2%)

Déchèteries (DIC), bennes itinérantes encombrants, PAV textiles

7 594 (-5.2%)



MODES DE TRAITEMENT

tonnage, part relative (%) et évolution (2020/2019)



Taux de valorisation 2020 (et évolution/2019)

- Hors inertes : 43.4% (-3%)
- Y compris inertes : 38.5% (-3%)

3. Communication

- **Mise en service des conteneurs enterrés et semi-enterrés**

Pas de mise en service cette année.

- **Suivis qualité**

Présence lors de certaines caractérisations mensuelles des déchets déposés par la Communauté au Centre de valorisation de Millau-Viaduc et courrier éventuel aux « mauvais trieurs » identifiés.

- **Opérations coup de poing**

Plusieurs sessions de contrôle des sacs poubelles déposés hors consigne ont eu lieu en centre-ville de Millau en lien avec la Ville et la Police municipale, dont certaines ont été médiatisées.

- **Visites du Centre de Valorisation des déchets de Millau-Viaduc (ECOTRI)**

Accompagnement de deux groupes (ZISA, IME du Puits de Calès) pour le compte du SYDOM Aveyron : sensibilisation à la prévention des déchets et à l'intérêt du tri sélectif.

Les visites ont été interrompues dès le premier confinement et n'ont pas repris en raison du début des travaux de modernisation.

- **Communiqués de presse et relations-presse :**

- Rédaction et diffusion de communiqués sur les thèmes suivants : Modalités de collecte pour les jours fériés et pour les fêtes de fin d'année, fermeture des déchèteries les jours fériés, rappel des consignes de tri des emballages ménagers à recycler, suppression puis reprise des collectes sélectives durant le confinement, réouverture des déchèteries ...
- Contribution à la rédaction des brèves « déchets » du bulletin MGC.

- **Communication vers les usagers et les publics-relais :**

- Gestion des demandes de renseignements et des réclamations,
- Communication en direction des communes-membres (rédaction et diffusion de 10 brèves pour les bulletins municipaux en juin et novembre de chaque année),
- Communication en direction des professionnels et institutionnels.

- **Partenariat « Eco-événements »**

Afin de favoriser une bonne gestion des déchets et la mise en place du tri sélectif lors des événementiels, la Communauté de communes accompagne les organisateurs, remet des supports de communication et des outils de tri (sacs poubelles et supports de sacs).

La plupart de ces événementiels n'ayant pas eu lieu en 2020, l'accompagnement s'est limité à des réunions préparatoires ou à des questions techniques.

- **Déploiement du Kit « Les écocgestes de mes vacances » by Style Millau ! auprès des hébergeurs touristiques :**

Fruit d'un partenariat avec l'office de Tourisme de Millau Grands Causses, il est proposé gratuitement aux 250 structures d'hébergement du territoire.

- Contenu du kit : Un livret reprenant les écocgestes du quotidien, en balade, à la maison, au marché (disponible en 4 langues), des étiquettes sur les gestes autour de la consommation d'eau, des poignées de porte sur les économies d'énergie, un cabas pour le tri du verre, un cabas pour le tri des emballages recyclables, traduits en 4 langues.
Il est disponible auprès des Offices de Tourisme locaux.
- Opération lancée avant la saison estivale 2019, elle se poursuit en 2020.

- **Distributions annuelles des sacs poubelles dans les communes**

- Fin de la diffusion de tracts dans les boîtes à lettres au profit de l'envoi de 3 000 SMS annonçant les dates et horaires, à partir de la base de données mise à jour en 2019, communication média, affichage.
- Présence d'agents de la collectivité dans huit communes lors des distributions pour la saisie informatique et la communication. En 2020, en raison de la crise sanitaire aucun quizz n'a été proposé, contrairement à 2019.

- **Site Internet de la Communauté de communes**

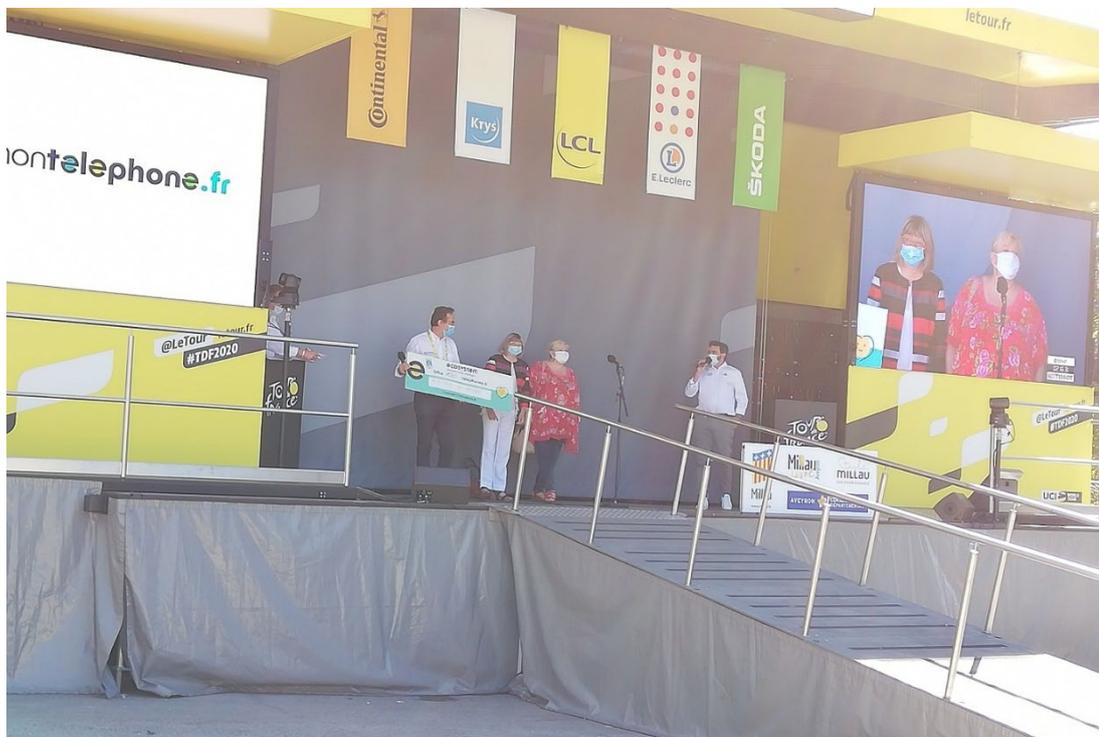
Mise à jour des pages consacrées aux déchets (tri sélectif, collecte des déchets, déchèteries, bonnes idées, situation COVID...), rédaction des brèves à insérer dans les actualités (inaugurations, points presse, partenariats, résultats de certaines filières...).

- **Stands d'information, communication terrain et présence sur événementiels (tri sélectif, compostage domestique, prévention des déchets)**

- Séance de sensibilisation au Monastère des Clarisses (Millau, 9/01, 10 personnes)
- Ramène ton mug (rencontres mensuelles des locataires de la Maison des entreprises) : RDV thématique déchets le 5 mars.
- Inauguration du point compostage collectif de Viastels en partenariat avec le centre social Causses (10/07, Millau)
- Stand lors de la journée environnement du Centre social Causses quartier Malhourtet (24/07, Millau) : opération nettoyage du quartier, jeux et infos déchets.



- Sensibilisation lors de la journée écocitoyenne de la Mission locale départementale (16/10, Millau) : demi-journée de sensibilisation (15 personnes) et quizz à destination du personnel.
- Opération nettoyage du site de La Maladrerie avec les jeunes de l'IME du Puits de Calès (21/07, Millau) : sensibilisation, remise du matériel, ...
- Tour de France Solidaire 2020 : à l'occasion du départ du Tour depuis Millau le 4 septembre, deux opérations solidaires ont été déployées en amont, en lien avec la Ville de Millau : collecte des téléphones portables dans les lieux publics (Ecosystem) et collecte de vélos au profit d'Emmaüs à la déchèterie de Millau.



• Edition et diffusion de supports de communication :

- Spot Pub « mini déchets Maxi tri » : diffusion dans les cinémas mise en stand-by en raison de la crise sanitaire.
- Réédition de dépliants à la demande.
- Diffusion de multiples supports dans les lieux publics, les communes membres, les établissements scolaires ou touristiques...

• Sensibilisation des établissements scolaires et périscolaires :

- Projet pédagogique pluriannuel « Mini-déchets-Maxi-tri » à destination des élèves de CE2 (animations confiées au CPIE du Rouergue) : 8 demi-journées d'intervention en classe durant l'année scolaire 2019-2020 soit 157 élèves concernés. Le module est proposé par courrier via l'IEN (Inspection de l'éducation nationale) à tous les directeurs d'établissements à chaque début d'année scolaire. Dans la plupart des cas, il s'en suit une visite du Centre de valorisation des déchets de Millau-Viaduc, sauf période de travaux ou de pandémie.
- Poursuite de l'accompagnement du projet d'Education au Développement Durable du Lycée Jean VIGO : participation à des réunions préparatoires en vue du déploiement des actions en 2021. Prestation confiée au CPIE du Rouergue.
- Participation au premier groupe de travail « Education, tri, protection de la planète » de la Ville de Millau (6/11).
- Réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines : sensibilisation des convives et pesée des restes alimentaires en fin de service (28/02, Ecole du Crès, Millau).

4. Réduction des déchets à la source : Objectifs nationaux et déclinaisons locales

- **Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).**

Une série d'actions de réduction des déchets à la source se poursuit dans les domaines suivants : résidus de cuisine et de jardin, éco-tourisme et éco-festivités, consommation et comportement éco-responsables, éco-exemplarité des structures.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTEPCV) a renforcé la **priorité donnée à la prévention de la production de déchets** dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020 définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir. Il fixe des objectifs quantifiés visant à découpler la production de déchets de la croissance économique :

- Réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2019 (par rapport à 2010)
- Réduction de la production de déchets d'activités économiques (DAE), notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), en 2019 (par rapport à 2010).

De plus, les PLPDMA doivent répondre à l'exigence de compatibilité avec les dispositions des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) s'appliquant aux territoires.

- **Vers la généralisation du tri à la source des biodéchets.**

Le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de production chez les ménages comme chez les entreprises, est nécessaire pour détourner ce flux de déchets de l'élimination classique, et permettre un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique de cette fraction biodégradable.

En France, la généralisation du tri à la source est prévue d'ici 2025 pour tous les producteurs de déchets. En effet, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTEPCV) a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant « [...] le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire [...] ».

Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement) et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

Le SYDOM Aveyron a lancé courant 2019 une **étude préalable à la mise en place du tri à la source des biodéchets**. Après une phase de recueil des données et d'évaluation de l'existant (gisement, moyens mis en place, projets portés par les collectivités ou les privés...), le bureau d'études a travaillé à la construction de scénarios à adapter selon les territoires. Les collectivités adhérentes ont souhaité approfondir en 2020 le scénario reposant à la fois sur une collecte bi-flux des biodéchets et des

OMr en sacs de couleur distincte et sur la promotion de compostage. 14 000 tonnes de biodéchets seront ainsi potentiellement valorisées.

5. Les anciens centres d'enfouissement réhabilités

Les deux **centres d'enfouissement techniques** du Roubelier (commune de Millau) et de Fontaneilles (commune de Rivière-sur-Tarn) sont régulièrement suivis depuis leur réhabilitation, en particulier au niveau des jus de lixiviats, des piézomètres et inclinomètres.

Les travaux de réhabilitation entrepris en 2017 ont permis de limiter les entrées d'eau météorique dans le massif des déchets, mais également d'augmenter significativement le volume de lixiviats collecté, volume qui dépasse largement les capacités de traitement existantes. En 2020, en raison des nombreuses pannes de l'évapoconcentrateur, la gestion des lixiviats a uniquement été traitée par osmose inverse par la société OVIVE. Cette solution transitoire permet de répondre aux besoins immédiats mais ne résout pas la dépendance vis-à-vis de la filière d'évacuation des concentrats, résidus ultimes.

Le volume traité par osmose inverse a été de 3 889 m³ (4 817 m³ en 2019) pour un coût total de 266 595 € TTC. A ces coûts, il faut également rajouter les charges de gestion et d'exploitation du site pour un montant de 26 521 € TTC.

En 2020, des défauts d'étanchéité de la descente centrale ont été observés. Des travaux devront être entrepris en début d'année 2021 afin d'avoir l'assurance que des résurgences de lixiviats ne viennent contaminer les ERI rejetés dans le milieu naturel.

Cette année, la Communauté de communes a lancé un marché avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui comprend la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de l'unité de traitement des lixiviats du site. Sa durée sera de 11 mois d'études et de travaux et de 5 ans fermes d'exploitation et tacitement reconductible pour une période de 1 an dans la limite de 7 ans supplémentaires.

6. Le financement du service

6.1 Taux de TEOM applicable en 2020

Les huit secteurs de perception de la TEOM, définis en fonction des valeurs locatives applicables par communes, sont les suivants :

Secteur 1 : commune de Millau,

Secteur 2 : commune de Creissels,

Secteur 3 : communes de Saint-Georges de Luzençon, Aguessac

Secteur 4 : communes de Rivière-sur-Tarn,

Secteur 5 : communes de Compeyre, Mostuéjols, Peyreleau

Secteur 6 : communes de la Cresse, Paulhe

Secteur 7 : communes de Saint-André de Vézines, Veyreau, Comprégnac, La Roque Sainte-Marguerite

Secteur 8 : commune du Rozier

| COMMUNES | TAUX 2019 Applicable en 2020 |
|----------------------------|---------------------------------|
| Aguessac | 10.60 % |
| Compeyre | 13.31 % |
| Comprégnac | 14.70 % |
| Creissels | 9.21 % |
| La Cresse | 13.71 % |
| La Roque Sainte Marguerite | 14.70 % |
| Le Rozier | 8.8 % |
| Millau | 9.51 % |
| Mostuéjols | 13.31 % |
| Paulhe | 13.71 % |
| Peyreleau | 13.31 % |
| Rivière sur Tarn | 11.30 % |
| Saint-André de Vézines | 14.70 % |
| Saint-Georges de Luzençon | 10.60 % |
| Veyreau | 14.70 % |

Le produit de TEOM s'est élevé à 3 724 238 € en 2020 (soit + 1.82 % par rapport à 2019).

6.2 Redevance spéciale

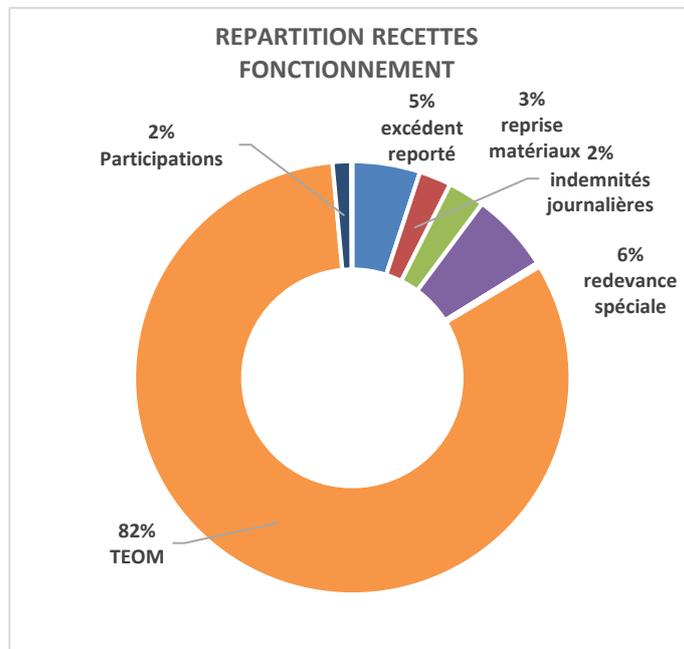
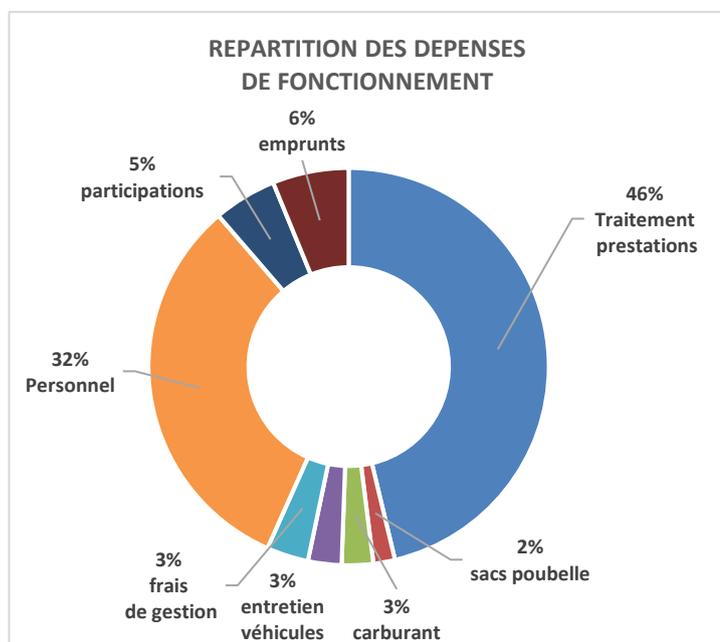
La Communauté de communes, conformément à la loi du 13 janvier 1992 a institué sur son territoire une redevance spéciale pour les déchets qui ne sont pas issus des ménages mais collectés par le service. Il concerne donc les professionnels, entreprises et établissements, et fait l'objet d'un conventionnement spécial. Son montant a été fixé pour 2020 à **1.95 € net/litre**. **Le produit de la redevance perçue en 2020 a été de 296 538.30 €.**

Elle a lancé début 2015, une remise à niveau de cette redevance avec comme objectifs : une harmonisation des conditions d'application, l'élargissement de l'assiette et une réduction des quantités produites par le développement du tri sélectif et du compostage. L'ensemble des assujettis doit être rencontré. La visite des usagers se poursuit en 2020 et cette remise à niveau devrait permettre d'augmenter son produit de manière significative.

6.3 Coût du service

Les graphiques suivants présentent le compte administratif 2020 du service collecte et traitement des déchets (ce service fait l'objet d'un budget annexe).

Les dépenses se sont élevées à **3 519 633.43 € + 208 770.74 €** de prélèvements pour financer les investissements ; les recettes à **4 534 782.19 €**. Il en découle un excédent de **806 378.02 €**. Cet excédent résiduel permettra de financer des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2021.



7. Bilan et perspectives

7.1 La collecte des déchets ménagers

- **Au cours de l'année 2020, il n'y a pas eu de nouvelle mise en service de conteneurs semi-enterrés.** A Rivière-Sur-Tarn, un point de collecte supplémentaire est prévu courant 2021 afin d'équiper le nouveau lotissement et le nouvel EPHAD. A Aguessac, un nouveau point sera implanté aux abords du nouveau lotissement et du groupe scolaire à la sortie Nord du village. **Un programme pluriannuel définissant les secteurs à équiper en priorité est en cours d'élaboration.** La commune de Peyreleau reste la seule commune hors Millau à ne pas être desservie par les conteneurs semi-enterrés. Courant 2021, ce cap pourrait être franchi afin de rationaliser les trajets des véhicules de collecte. Sur Millau, le renforcement du dispositif du secteur de la ZAC du Puits de Calès et la desserte de la rue du printemps et de ses abords sont à l'étude.

- La Communauté a collecté **6 680 tonnes d'ordures ménagères (+1.6%)** et **1 849 tonnes d'emballages ménagers à recycler (-9.5%)**.

- En 2020, avec **1 145 tonnes, le tonnage de verre collecté a augmenté de 6.1%**. Le ratio de collecte atteint **38.6 kg/an/hab** soit 28.6% de plus que la moyenne nationale (30 kg/an/hab) et 13.8% de plus que la moyenne départementale (33.9 kg/hab/an- Rapport d'activités SYDOM 2020).

- La Communauté constate également une **baisse de 5.1% des quantités de déchets collectées en déchèterie en bennes classiques et de 14.5% sur les déchets spéciaux et divers**. Elle continue d'offrir de plus en plus de filières de réemploi et de valorisation, notamment via les bennes Eco-mobilier mises en service à Aguessac et Saint-Georges de Luzençon en novembre 2020. L'étude de modernisation du réseau des déchèteries initialement prévue en 2020 est reportée en 2021.

- La **promotion du compostage** s'est poursuivie en 2020 avec l'équipement de 112 ménages (composteurs et lombricomposteurs) et d'un seul point de compostage collectif (logements Viastels). En lien avec les communes et divers partenaires, plusieurs projets de compostage collectif devraient voir le jour courant 2021, dont certains ont été reportés en raison de la crise sanitaire.

- En 2020, en raison de la situation sanitaire et du contexte électoral, **une seule opération de type « coup de poing » a été menée en cœur de Ville à Millau** fin 2020. Il s'agit de sensibiliser les riverains (particuliers et professionnels) en lien avec le service Ville propre. Lorsque c'est nécessaire, une verbalisation est effectuée par la Police municipale afin d'infléchir les dépôts de sacs et autres encombrants, en dehors des créneaux de collecte ou hors des contenants.

- La flotte de véhicules du service a été équipée de GPS fin 2020. Cet outil permettra d'étudier l'optimisation des tournées de collecte.

- Courant 2020, le règlement interne de bonnes pratiques du service collecte a été rédigé et diffusé aux agents.

- En 2020, 1 BOM traditionnelle IVECO a été réceptionnée au 2^{ème} semestre.

- Courant 2020 La Communauté s'est dotée d'un véhicule équipé d'un système de lavage haute pression. Celui-ci permettra un nettoyage régulier des têtes de conteneurs enterrés et semi-enterrés ainsi que des 200 bornes à verres implantés sur le territoire.

- En 2021, le service déchets prévoit de mener des réflexions sur les points suivants :

- Modification des horaires de la déchèterie intercommunale d'Aguessac,

- Suppression des sacs jaunes de tri sélectif dans les secteurs desservis par les conteneurs semi-enterrés afin de les remplacer par des sacs cabas réutilisables
- Suppression des bennes tout-venant dans les trois communes concernées, en lien avec les évolutions réglementaires.

- **Le SYDOM Aveyron** a confié au 1^{er} juillet 2020 la conception, la construction et l'exploitation du futur centre aveyronnais de valorisation et de traitement des ordures ménagères au groupement SECHE ENVIRONNEMENT/SEVIGTNE/SOLENA, dans le cadre d'une délégation de service public. L'investissement se chiffre à 57.6 M d'€. Le cout complet de traitement des déchets sur les 25 ans de délégation sera de 135.80 € HT/t, y compris TGAP.

Pour préparer au mieux le passage à l'extension des consignes de tri (ECT) en novembre 2021, les travaux de modernisation du centre Ecotri sont engagés. La nouvelle plate-forme de compostage des déchets verts pourra accueillir jusqu'à 2 700 tonnes/an. D'un cout de 23 M d'€ HT, les travaux s'échelonnent de septembre 2020 à décembre 2022. Unique centre de tri du département, il pourra accueillir jusqu'à 25 000 tonnes par an grâce à un outil industriel à la pointe des dernières technologies.

7.2 Le traitement des déchets ménagers

- **La production globale des ordures ménagères et assimilées OMA** (ordures ménagères + collecte sélective + verre) est de **9 673 tonnes** pour l'année 2020. Le ratio par habitant et par an s'élève à **326 kg** (moyenne nationale : 332 kg).

- **Le taux de refus sur l'année 2020 a augmenté de 13.5%. Celui-ci atteint le chiffre record de 30.5%**, soit un ratio de **18.4 kg/an/habitant qui ne devraient pas se trouver dans les sacs jaunes. Au niveau départemental, ce taux est de 22.6%**. 564 tonnes de refus ont été facturées à la Communauté pour un montant de 36 981 € HT.

La poursuite de la sensibilisation et l'information des usagers restent donc d'actualité afin de diminuer les coûts engendrés par ces refus.

7.3 La sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

- La Communauté a poursuivi ses actions de communication à destination de tous les publics, malgré la situation sanitaire défavorable. Des communiqués de presse spécifiques ont permis d'informer la population des **mesures prises lors de la suppression et de la reprise des collectes sélectives** ainsi que des **modalités de reprise des déchèteries intercommunales**.

- Les **animations en milieu scolaire** dans les classes de CE2 sont confiées au CPIE du Rouergue via le projet pédagogique « Mini déchets Maxi tri ». Il a été suivi par 8 classes en 2019-2020, soit 157 élèves.

- Le projet **d'Education au Développement Durable du Lycée Jean Vigo** est soutenu financièrement et se traduit par un accompagnement méthodologique confié au CPIE du Rouergue durant l'année scolaire 2020-2021.

- Des stands ou séances de sensibilisation ont pu être menés (Opération Nettoie ton quartier à Malhourtet, journée écocitoyenne des Missions locales, opération nettoyage de la Maladrerie avec l'IME du Puits de Calès, ...).

- Le Tour de France solidaire 2020 a été relayé localement en amont du départ du Tour de France du 4 septembre : collecte des téléphones portables (Ecosystem) et collecte des vélos en déchèterie au profit d'Emmaüs.

- La **communication lors des distributions annuelles de sacs poubelles dans les 8 communes** concernées a été réduite par rapport aux années précédentes où un quizz était proposé.
- Le déploiement du kit « **Les écogestes de mes vacances** » **by Style Millau !** s'est poursuivi lors de la saison touristique 2020. Fruit d'un partenariat avec l'Office de Tourisme de Millau Grands Causses, il est proposé gratuitement aux 250 structures d'hébergement du territoire.
- En 2021, le service sera très actif en tant que relais de la campagne de communication élaborée par le SYDOM Aveyron lors du passage à l'extension des consignes de tri.

7.4 Les anciens centres d'enfouissement

Ceux-ci font l'objet d'un suivi régulier. Suite aux travaux effectués en 2017, **les quantités de lixiviats à traiter sont désormais beaucoup plus importantes et le système actuellement en place atteint sa limite de capacité.** Dans ce contexte, la Communauté de Communes a lancé en 2020, un marché avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui comprend la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de l'unité de traitement des lixiviats du site. Sa durée sera de 11 mois d'études et de travaux et de 5 ans fermes d'exploitation et tacitement reconductible pour une période de 1 an dans la limite de 7 ans supplémentaires. Les travaux devraient débuter au deuxième semestre 2021.

Des travaux d'étanchéité de la descente centrale devraient également être effectués dans le premier trimestre 2021 afin d'avoir l'assurance que des résurgences de lixiviats ne viennent contaminer les ERI et remettent en question leur qualité avant rejet dans le milieu naturel.

7.5 Le financement du service en 2020

Les dépenses se sont élevées à **3 519 633.43 € + 208 770.74 €** de prélèvements pour financer les investissements ; les recettes à **4 534 782.19 €**. Il en découle un excédent de **806 378.02 €**. Cet excédent résiduel permettra de financer des dépenses d'investissements complémentaires.

La **maîtrise des coûts** et **l'équilibre financier** du service sont atteints avec la poursuite de la remise à niveau de la redevance spéciale et le maintien de l'effort fiscal via la TEOM.

**Millau, le
Pour la Présidente,
Le Vice-Président délégué,**

8. Annexes financières - Compte administratif 2020 du service

DECHETERIES

DEPENSES

| COMPTES | PREVU | REALISE 2020 | OBSERVATIONS |
|--|---------------------|---------------------|--------------|
| 011 - Charges à caractère général | 541 350,00 € | 634 981,43 € | |
| 60611 - Eau et assainissement | 300,00 € | 2 305,19 € | |
| 60612 - Electricité | 1 200,00 € | 4 517,28 € | |
| 60632 - Fournitures petit équipement | 500,00 € | 204,06 € | |
| 60636 - Vêtements de travail | 300,00 € | 0,00 € | |
| 6064 - Fournitures administratives | 200,00 € | 187,95 € | |
| 6068 - Autres matières et fournitures | 350,00 € | 318,61 € | |
| 611 - Sous-traitance générale | 529 650,00 € | 619 086,41 € | |
| 6132 - Location immobilières | 6 000,00 € | 6 000,00 € | |
| 61521 - Terrains | 250,00 € | 0,00 € | |
| 6156 - Maintenance | 600,00 € | 527,28 € | |
| 6161 - Multirisques | 100,00 € | 96,04 € | |
| 6237 - Publications | 400,00 € | 333,07 € | |
| 6262 - Frais de télécommunications | 1 500,00 € | 1 405,54 € | |
| 012 - Charges de personnel | 140 000,00 € | 129 838,09 € | |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 0,00 € | 601,20 € | |
| 023 - Virement section investissement | 23 000,00 € | 0,00 € | |
| 042 - Dotations aux amortissements | 563,00 € | 563,00 € | |
| TOTAL | 704 913,00 € | 765 983,72 € | |

RECETTES

| COMPTES | PREVU | REALISE 2020 | OBSERVATIONS |
|--|---------------------|---------------------|--------------|
| 002 - Excédent reporté | 19,80 € | 19,80 € | |
| 013 - Remboursement frais personnel | 0,00 € | 2 755,31 € | |
| 7013 - Vente de produits | 82 000,00 € | 49 721,83 € | |
| 7331 - Taxe enlèvement des ordures ménagères | 603 868,00 € | 603 000,00 € | |
| 74758 - Dotations | 20 592,00 € | 20 592,00 € | |
| TOTAL | 706 479,80 € | 676 088,94 € | |

COLLECTE

DEPENSES

| COMPTES | PREVU | REALISE 2020 | OBSERVATIONS |
|---|-----------------------|-----------------------|--------------|
| 011 - Charges à caractère général | 1 588 400,60 € | 1 477 088,37 € | |
| 60611 - Eau et assainissement | | 1 984,63 € | |
| 60612 - Electricité | 15 000,00 € | 20 574,28 € | |
| 60622 - Carburants | 130 000,00 € | 94 654,99 € | |
| 60623 - Alimentation | 200,00 € | 0,00 € | |
| 60628 - Autres fournitures | 65 000,00 € | 64 919,21 € | |
| 60631 - Fournitures d'entretien | 1 900,00 € | 3 100,81 € | |
| 60632 - Fournitures petit équipement | 8 000,00 € | 13 931,52 € | |
| 60636 - Vêtements de travail | 15 000,00 € | 4 690,62 € | |
| 6064 - Fournitures administratives | 200,00 € | 347,69 € | |
| 6068 - Autres matières et fournitures | 500,00 € | 2 063,12 € | |
| 611 - Sous-traitance générale | 1 200 000,60 € | 1 106 223,31 € | |
| 61521 - Terrains | 0,00 € | 3 236,52 € | |
| 615221 - Bâtiments publics | 9 500,00 € | 3 047,21 € | |
| 61551 - Matériel Roulant | 80 000,00 € | 100 991,43 € | |
| 61558 - Autres bien mobiliers | 0,00 € | 3 693,03 € | |
| 6156 - Maintenance | 0,00 € | 2 780,67 € | |
| 6161 - Multirisques | 32 000,00 € | 11 760,86 € | |
| 6168 - Autres | 6 300,00 € | 7 345,41 € | |
| 6184 - Versements à des organismes de formation | 700,00 € | 2 209,31 € | |
| 6226 - Honoraires | 400,00 € | 0,00 € | |
| 6232 - Fêtes et cérémonies | 300,00 € | 13,90 € | |
| 6236 - Catalogues et imprimés | 0,00 € | 3 412,44 € | |
| 6237 - Publications | 17 000,00 € | 4 287,52 € | |
| 6251 - Voyages et déplacements | 400,00 € | 1 106,71 € | |
| 626 - Frais de télécommunications et d'affranchissement | 2 400,00 € | 3 843,07 € | |
| 6281 - Cotisation | 400,00 € | 766,00 € | |
| 6283 - Frais de nettoyage des locaux | 2 000,00 € | 12 132,52 € | |
| 62875 - Remboursement frais aux communes membres GFP | | 1 404,18 € | |
| 6288 - Autres services extérieurs | | 371,41 € | |
| 6355 - Taxes et impôts sur les véhicules | 1 200,00 € | 2 196,00 € | |
| 012 - Charges de personnel | 1 095 000,00 € | 1 065 919,27 € | |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 191 500,00 € | 189 913,05 € | |
| 6522 - Reversement excédent au budget principal | 144 000,00 € | 138 641,00 € | |
| 653 - Indemnités et cotisations | 0,00 € | 3 746,00 € | |
| 6542 - Créances éteintes | 1 500,00 € | 0,00 € | |
| 65548 - Autres contributions | 37 500,00 € | 40 819,63 € | |
| 6574 - Subventions | 8 500,00 € | 6 704,63 € | |
| 65888 - Autres | 0,00 € | 1,79 € | |
| 66 - Charges financières | 21 600,00 € | 20 781,93 € | |
| 67 - Charges exceptionnelles | 2 000,00 € | 510,09 € | |
| 023 - Virement section investissement | 501 687,00 € | | |
| 042 - Dotations aux amortissements | 208 208,00 € | 208 207,74 € | |
| TOTAL | 3 608 395,60 € | 2 962 420,45 € | |

RECETTES

| COMPTES | PREVU | REALISE 2020 | OBSERVATIONS |
|--|-----------------------|-----------------------|--------------|
| 002 - Excédent reporté | 227 940,60 € | 227 940,60 € | |
| 013 - Remboursement frais personnel | 10 000,00 € | 104 920,82 € | |
| 7013 - Vente de produits | 34 980,20 € | 74 315,13 € | |
| 70612 - Redevance spéciale | 250 000,00 € | 270 557,34 € | |
| 7078 - Autres marchandises | 0,00 € | 14 175,30 € | |
| 7331 - Taxe enlèvement des ordures ménagères | 3 051 908,00 € | 3 121 238,00 € | |
| 74 - Dotations et participations | 18 000,00 € | 41 870,51 € | |
| 75 - Autres produits gestion courante | 14 000,00 € | 3 529,63 € | |
| 77 - Produits exceptionnels | 0,00 € | 145,92 € | |
| TOTAL | 3 606 828,80 € | 3 858 693,25 € | |

GESTION DES DECHETS - INVESTISSEMENT

DEPENSES

| NATURE | PREVU | REALISE 2020 | RESTES A REALISER | OBSERVATIONS |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------------|--------------|
| 001 - Déficit reporté | 340 956,88 € | 340 956,88 € | | |
| 20 - Divers études méthanisation (12) | 20 000,00 € | - € | | |
| 21 - Etude déchetteries Est (11) | 18 108,46 € | 0,00 € | | |
| 21 - Travaux déchetterie (15) | 36 647,38 € | 2 952,14 € | 33 695,24 € | |
| 21 - Acquisition benne à ordure ménagère (21) | 445 242,25 € | 257 788,80 € | 187 453,45 € | |
| 21 - Mise en place de containers enterrés (22) | 75 947,57 € | 58 072,50 € | | |
| 21 - Gros entretien sites de traitement (23) | 843 336,63 € | 323 150,58 € | 1 39 790,90 € | |
| 21 - Locaux techniques centralisés (24) | 29 589,60 € | 0,00 € | | |
| 21 - Acquisition GPS (26) | 40 000,00 € | 0,00 € | 40 000,00 € | |
| 4581 - Opérations sous mandat | 762,98 € | 0,00 € | | |
| 1641 - Remboursement des emprunts | 157 100,00 € | 157 033,56 € | | |
| TOTAL | 2 007 691,75 € | 1 139 954,46 € | 400 939,59 € | |

RECETTES

| NATURE | PREVU | REALISE 2020 | RESTES A REALISER | OBSERVATIONS |
|--|-----------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| 021 - Prélèvement pour financer l'investissement | 524 687,00 € | | | |
| 024 - Produits de cession | 9 600,00 € | | | |
| 040 - Amortissement | 208 771,00 € | 208 770,74 € | | |
| 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé | 405 195,64 € | 405 195,64 € | | |
| 10222 - FCTVA | 313 670,01 € | 45 033,21 € | 268 636,80 € | |
| 13 - Subventions d'investissement (15) | 9 350,49 € | | | |
| 13 - Subventions d'investissement (19) | 33 372,81 € | | 29 278,81 € | |
| 13 - Subventions d'investissement (20) | 6 936,00 € | | | |
| 13 - Subventions d'investissement (22) | 54 383,00 € | 4 908,95 € | 54 383,00 € | |
| 4582 - Opérations sous mandat | 762,98 € | | | |
| 1641 - Emprunts | 440 962,82 € | | | |
| TOTAL | 2 007 691,75 € | 663 908,54 € | 352 298,61 € | |